

SANTÉ

L'hémochromatose, ou quand le fer se transforme en tueur masqué et silencieux
Page B 10

LE DEVOIR

CABIER
B

PERSPECTIVES

2001 EN REVUE

L'autre année 2001

On en a oublié tout le reste. Mais avant le 11 septembre, et aussi après, l'année 2001 a eu son lot d'événements marquants, porteurs d'espoir ou d'inquiétude, qui influenceront notre avenir à tous. Nous revenons abondamment sur les conséquences des attentats contre le World Trade Center et le Pentagone dans une série d'articles qui commence aujourd'hui à la une de votre journal et qui se poursuivra toute la semaine prochaine. Lundi, nous publierons vos réponses à la question que nous vous avons posée: comment le 11 septembre a-t-il changé votre vie? Notre collègue Serge Truffaut analysera quant à lui comment les attentats ont changé la vie de George W. Bush, dont l'arrivée à la Maison-Blanche, au début de l'année et du nouveau siècle, avait été marquée par la saga d'un recomptage électoral ubuesque. Aujourd'hui, nos journalistes vous proposent un retour sur les faits marquants de l'autre année 2001, celle du départ de Lucien Bouchard, de l'inculpation de Slobodan Milosevic, du Sommet des Amériques, du séquençage du génome humain, de l'Union paysanne et de la concentration de la presse. Bonne année 2002!

Michel Venne
Directeur de l'information

Ont contribué à ce dossier: José Boileau, François Cardinal, Mario Cloutier, Manon Cornélius, Jean Dion, Valérie Dufour, Robert Dutrisac, Louis-Gilles Francaeur, Kathleen Lévesque, Brian Myles et Isabelle Paré.



Des événements marquants de l'année en dehors des attentats du 11 septembre: en haut, le Sommet de Québec; en bas à gauche, Christine Miville-Deschênes, l'attachée de presse de Lucien Bouchard, le jour de la démission de son patron comme premier ministre du Québec; ci-dessus, une caricature de Slobodan Milosevic; et à droite, le nouveau maire de Montréal, Gérald Tremblay, en compagnie de son épouse. Les deux premières photos sont de Jacques Nadeau, et la troisième, de Jacques Grenier.



La fin d'une époque

Mercredi 10 janvier. La rumeur, renversante et têtue, s'empare de la tribune parlementaire. Un caucus spécial des députés du Parti québécois, annoncé pour le lendemain, a mis la puce à l'oreille. Rien ne l'explique. Pas de sujet à l'ordre du jour. Quelques heures plus tard, la nouvelle de la démission de Lucien Bouchard est confirmée. Nul doute, c'est la fin d'une époque.



Au Salon rouge, le lendemain, Lucien Bouchard livre son testament politique. Le constat est dur, implacable. «Mes efforts sont restés vains», laisse-t-il tomber. Ce premier ministre plébiscité en 1996 n'a pu accroître la ferveur souverainiste et tenir un référendum rapidement, comme ce que lui laissait espérer le résultat serré de novembre 1995.

Quelques mois auparavant, Lucien Bouchard avait reçu ce qui s'avérera son coup de grâce: aux élections fédérales, le Parti libéral de Jean Chrétien obtient la pluralité des voix au Québec. Après les «brutales et innombrables intrusions fédérales dans nos champs de compétence». Après la loi C-20 qui restreint la capacité de Québécois de choisir leur avenir politique. Les Québécois sont restés «étonnamment impassibles», rappelle-t-il, déçu, perplexe.

L'affaire Michaud lui sert de prétexte pour partir avec éclat. Au Salon rouge, le quart de sa déclaration porte sur son incompréhension devant un débat linguistique qui a dévié, à cause des propos tenus par Yves Michaud sur le vote des juifs de Côte-Saint-Luc, vers la relativisation de l'Holocauste. Lucien Bouchard enfonce le clou: la revitalisation du projet souverainiste ne peut se faire qu'en droite ligne avec l'héritage de René Lévesque — valeurs démocratiques, générosité, ouverture à tous sans égard à leur origine ethnique et culturelle.

Ce départ fracassant, couronné par cet impitoyable constat d'échec, autant personnel que collectif, laisse derrière cette question, tel un lancinant corollaire: si ce chef charismatique, qui voulait se tailler une bonne place dans l'histoire du Québec, n'a pas pu réaliser la souveraineté, qui, maintenant, pourra y mener?

La révolution des fusions

Les fusions municipales. Louise Harel a réussi là où bien d'autres ont échoué. Il n'y avait qu'elle pour le faire, pense-t-on en haut lieu à Québec. Il s'agit bel et bien d'une révolution québécoise, une onde de choc qui se fera sentir bien au delà du 1^{er} janvier 2002, qui change tout, même les ministres des Affaires municipales.

Le mot «fusion», d'abord. Utilisé par les médias bien avant Louise Harel, depuis les années 60 et 70 et les expériences du genre Saint-Michel et Baie-Comeau-Hautes-Rives, il a été frappé d'interdit par la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole. Elle lui préfère «regroupement par législation». Moins gênant que «fusion forcée», convenons-en.

Les tribunaux lui ont donné tour à tour raison et la ministre Harel aura finalement succombé à la fusion elle aussi. Le 7 décembre dernier, recevant une rose de son ministre de la Justice, elle aura finalement laissé fondre sa crainte du mot.

«Le temps est venu de faire appel aux bonnes volontés des gens en leur soulignant qu'il n'y a plus de raison de continuer à dépenser des millions de dollars pour tenter de faire obstruction aux fusions.»

Le 4 novembre, Gérald Tremblay devient le premier maire de la nouvelle ville de Montréal et Jean-Paul L'Allier prend les rênes de la nouvelle ville de Québec. Son adversaire, Andrée Boucher, ira se consoler comme animatrice de radio.

La pilule est avalée, certes, mais elle est loin d'être digérée. Dans les 33 nouvelles villes créées, plusieurs défis restent à relever: fusion des conventions collectives, fusion des budgets municipaux, qui risquent d'apporter leur lot de bonnes et de mauvaises surprises. Et ultimement, peut-être même en 2002, la grogne municipale pourrait faire fondre considérablement la majorité péquiste à l'Assemblée nationale.

Entrerait alors en scène la démocratie municipale à la manière libérale; les défusions permises par Jean Charest seront à l'ordre du jour.



Sommet de la conscience

Avril 2001. Québec. Le Sommet des Amériques attire des centaines de manifestants aux trousseaux des chefs d'Etat et de gouvernement de 33 pays du continent (Cuba étant exclu) venus débattre des suites à donner aux négociations sur la création d'une Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). L'assaut du «mur de la honte», réprimé par une armée de policiers, est ressorti comme le fait saillant de l'événement.

En réalité, le fait marquant est autre; c'est la prise de conscience par bien des Québécois de leur inscription dans le monde et de l'importance de la mondialisation en marche. Quelque 60 000 personnes s'étaient réunies dans la Basse-Ville, loin des gaz lacrymogènes, déambulant calmement derrière les bannières de divers mouvements sociaux pour réclamer une mondialisation à visage humain. Le Sommet des peuples, organisé parallèlement à celui des dirigeants politiques, a adopté une déclaration empreinte sans doute de naïveté mais surtout de principes en faveur d'une mondialisation respectueuse de la démocratie, de la justice sociale, de l'environnement.

Des principes d'ailleurs repris largement par les chefs d'Etat dans le plan d'action et la clause démocratique dont le sommet officiel a finalement accouché.

Il reste que la répression des manifestations a fait couler beaucoup d'encre. Le recours abusif aux balles de caoutchouc (plus de 820) et aux gaz lacrymogènes et lacrymogènes (plus de 5000 bonbonnes) ainsi que le traitement réservé aux gens appréhendés ont été au cœur des revendications des organismes qui réclamaient une commission d'enquête. Les autorités policières ont arrêté une centaine de personnes avant, pendant et après les manifestations assez musclées qui ont ponctué la semaine.

Les cinq observateurs nommés par le gouvernement du Québec ont malgré tout conclu que la police avait agi de façon raisonnable. Un seul d'entre eux a d'ailleurs demandé l'ouverture d'une commission d'enquête. Le ministre Serge Ménard a pour sa part jugé que les moyens utilisés par les policiers ont été adéquats.



PERSPECTIVES

2001 EN REVUE



Jean Dion

Grosse année pour dieu

Ce n'est pas vraiment une consolation, mais si jamais il vous arrive de trouver que vous avez un emploi stressant, vous pourriez toujours regarder ailleurs. Il n'en est jamais de faciles, aussi que nous l'enseigna Piton Ruel dans toute sa sagesse, mais il en est qui l'ont plus dure que d'autres (la vie professionnelle, s'entend). Des qu'on peut se demander comment diable ils font pour s'assoupir nuitamment, Des que l'an de grâce 2001 a mis à rude épreuve.

Au troisième rang du palmarès, il y a le président du Pakistan. Z'avez déjà entraperçu quelques pages de l'agenda de Pervez Musharraf? Pas jojo. Se tient à bouts de bras avec l'armée. La guerre à côté de chez lui. Des milliers de manifestants prêts à tout casser. Peut-être même qu'Oussama Ben Laden se terre dans son pays. Et puis, en guise de cadeau de fin d'année, le restant de jambon même pas encore passé au petit moulin pour faire des sandwiches en triangle pas de croûte pour la veille du jour de l'An, voici que l'Inde, deuxième pays au monde, lui pointe des missiles nucléaires sur la région.

En deuxième place, mon gros doigt me susurre de mettre le président-directeur général d'American Airlines. Remarquez, il est payé pour faire face à la musique, et très bien à part ça, mais il doit par moments réclamer à part lui qu'on lui sacré un peu patience, Don Carty. Deux avions piratés le 11 septembre. Puis un autre qui s'écrase sur New York. Et que ne voilà-t-il pas qu'à quelques heures de la Noël, un aéronef passe à un cheveu — un cheveu teint, en fait, puisqu'il s'agit d'une mèche — d'être mis à mal par un attentat à la godasse détonante.

Don Carty a d'ailleurs dû se réjouir de la vigilance combinée du personnel d'American Airlines et des autorités constabulo-douanières de France, qui ont laissé passer un gars qui: 1- possédait un faux passeport britannique émis quelques jours auparavant en Belgique; 2- s'était fait refuser d'embarquer la veille; 3- voyageait sans bagages; 4- avait un billet aller seulement; et 5- avait payé son billet en argent comptant.

Je vais vous dire une chose entre nous: encore heureux que cet avion n'ait pas été à destination du Canada, parce que ce loustic, après l'avoir fait exploser et s'être sauvé, serait sûrement entré au pays avec deux cartouches de cigarettes au lieu de la une autorisée. En plus, il aurait menti sur le petit carton et serait allé visiter une ferme en moins de deux semaines sans se laver les mains.

Jay Leno: «Quand une odeur de soufre s'est répandue dans l'avion, les passagers ont d'abord pensé que c'était le repas qui s'en venait.» Et c'est sans parler de celle, d'odeur, qui vengera nos aéroports bondés lorsque tout le monde sera tenu d'enlever ses souliers.

Ah! ils savent ce qu'ils font, les terroristes.

Mais le plus éprouvé côté stress, ça doit être dieu (on va lui donner une minuscule, comme ça pas de chicane chez les monothéistes qui l'appellent différemment). Pas possible qu'il ne se tape pas un burn-out au moment où l'on se parle, même si l'on ne se parle pas au sens fort du terme. Bien sûr, dieu commence à être habitué, depuis le temps que l'humain se livre aux plus épouvantables conneries en son nom.

Tenez, ça me rappelle Pierre Desproges. Pierre Desproges, ça me rappelle désespéré — mais ne le sont-ils pas tous un peu, je veux dire les vrais comiques, pas les humoristes —, auteur notamment de *Vivons heureux en attendant la mort*, décédé en 1988 à l'âge de 48 ans et qui chargea son ami d'émettre, à sa mort, cette simple note: «Pierre Desproges est mort d'un cancer. Étonnant, non?» Desproges qui était un jour invité sur le plateau de Bernard Pivot, qui l'interpella: «Et vous, Pierre Desproges, vous êtes un peu en dispute avec Dieu, non?», et l'autre de répondre: «Vous savez, c'est lui qui a commencé...»

Oui, mais tout de même. D'un côté Allah est grand, de l'autre God Bless America. Pourriez pas lui ficher la sainte paix, à dieu? Après tout, c'est lui qui l'a inventée.

Malgré tout, le stress n'envahit pas tout le monde. Chaque jour, des signes tangibles et rassurants de retour à la normale apparaissent. Cette semaine, par exemple, on apprenait qu'une chaîne de cliniques britannique offrirait dorénavant la possibilité d'acheter des certificats-cadeaux pour une chirurgie esthétique. Vous croyiez qu'après le 11 septembre, l'amour ferait foi de tout et qu'on se consacrerait réellement aux vraies valeurs? Hé hé. Soyons beaux intérieurement, mais pour pogner — et il est bien connu que si le monde va si mal, c'est que trop de gens ne pognent pas —, il n'y a rien comme une bonne paire de lèvres pulpeuses.

«Et puis, qu'as-tu reçu pour Noël?» — «Mon mari m'a donné de gros seins.» — «Ah bon? Je croyais que c'était dieu qui faisait ça.» — «Ouais. Tu as raison. En fait, mon mari ne m'a donné que pour 100 \$ de gros seins, le radin.»

De même, après l'épisode nébuleux de son courtrax, l'univers branché s'est plus que jamais mis au contrer électrique et, autre preuve de l'ordinaire qui finit toujours par triompher, le pourriel (spam), incarnation du commerce libre, est en hausse vertigineuse cet automne. Je serais du reste enclin à penser que dieu, désireux de faire diversion, n'est pas étranger à ce phénomène, ainsi qu'en témoigne le document qui m'est récemment parvenu: «Devenez ministre du culte en 48 heures!»

«Soyez ordonné maintenant! En tant que ministre du culte, vous serez autorisé à accomplir les rites de l'Église!» Bien oui: seulement 29,95 \$US et je reçois «un certificat en couleurs, avec un sceau doré (imprimé professionnellement sur une presse à encre)». Je pourrais célébrer des mariages, des funérailles — «un moment très difficile pour votre famille et vous; ne vous contentez pas d'un prêtre que vous ne connaissez pas!» —, des baptêmes — «Bienvenue dans le monde! Je suis ton père et ton oncle!» —, pardonner des péchés, visiter des prisons afin de prêcher à ceux qui se sont «écartés du troupeau». Et, ouf de ouf, «Vous pourrez créer votre propre Église!»

Mon dieu, oui, mon dieu. Bonne année 2002. Je vous bénis, mes enfants.

jdion@ledevoir.com



Ted Moses et Bernard Landry signant l'entente qui actualise la Convention de la Baie-James.

La paix des braves

En signant une entente de principe le 23 octobre dernier, les Cris et le Québec n'ont pas changé la Loi sur les Indiens ni bouleversé la politique fédérale des réserves. Bernard Landry et Ted Moses ont simplement convenu d'actualiser la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ), un traité qui se base toujours sur l'extinction des droits des Cris sur le territoire.

Cependant, cette fois-ci, la confiance et l'espoir ont été inscrits à l'agenda. Québec a reconnu en 1985 les Premières Nations et étend, avec les Cris, cet engagement à une autonomie de plus en plus significative. Oubliant les poursuites judiciaires, les Cris décident, eux, de se prendre en

main comme jamais auparavant.

Il y a des risques, du courage, dans cette démarche. C'est ce que voulait dire le grand chef Ted Moses quand il a encensé le gouvernement Landry le 23 octobre, parlant de ces deux nations qui partagent le territoire québécois.

«Les deux parties laissent le passé derrière. Les deux parties regardent vers le futur. Nous faisons la paix des braves.»

Après l'annonce de cette entente de 50 ans s'élevant à 3,5 milliards, les Cris recevaient un mois plus tard un montant annuel de 45 millions d'Ottawa mais seulement de vagues promesses sur la réforme autochtone promise depuis 32 ans par Jean Chrétien.

«Je somme le Canada, et parti-

culièrement le premier ministre Chrétien, de confirmer son appui. Le Québec a pris une grande initiative pour appuyer le développement dans la région. Le Canada doit maintenant en faire de même.»

Les leaders cris ont clairement misé sur le Québec. Et leur reste à déterminer avec leurs communautés si l'entente est acceptable dans son ensemble. Mais ce que le chef Ted Moses a reconnu restera une réalité incontournable.

«Notre destinée et celle du Québec sont donc intimement liées. C'est un point tournant historique et une véritable vision révolutionnaire pour les Cris et les peuples autochtones en général, de même que pour le Québec et le reste du monde.»

L'effet Céline

Le 25 juillet, René-Charles Angélique est baptisé en grande pompe à la chapelle du Sacré-Cœur, une annexe de la basilique Notre-Dame, à Montréal. 200 invités se pressent aux portes. Le baptême du petit de Céline Dion ne passe pas inaperçu, se déroulant sous bonne garde. Mais la naissance de cet enfant, conçu avec l'aide des technologies de reproduction assistée, suscite un autre effet, inattendu celui-là. En octobre, les dirigeants d'une cli-

nique de fertilité de Montréal annoncent l'agrandissement de leur établissement. Le recours de Céline Dion à la fécondation in vitro a provoqué une recrudescence de la demande, affirment les gynécologues. Selon le Dr François Bissonnette, du Centre Procréa, le message que les couples infertiles ont retenu de la médiatisation de la naissance de René-Charles est celui-ci: «Si Céline l'a fait, ça ne doit pas être mauvais...»



René-Charles, le bébé le mieux surveillé de l'année.

Qui se souvient du rapport Larose?

Fin août, la Commission des États généraux sur la situation du français émettait son rapport final: 149 propositions touche-à-tout avec, en toile de fond, une volonté répétée de réconcilier anglophones et francophones.

Le rapport Larose — du nom du président de la commission, Gérald Larose — se voulait donc audacieux. Mais les plus grandes audaces ont été mises au rancart. Ainsi, le ministre Joseph Facal, réticent dès le départ, rejettera l'idée d'instituer un citoyen québécois. Hors de question aussi de constitutionnaliser la Charte de la langue française.

Les critiques, elles, n'ont pas manqué. Les anglophones dénoncent la diminution des postes bilingues dans les services de santé — une recommandation du rapport envisagée par le ministre Rémy Trudel. Et les péquistes qui avaient réclamé la tenue des États généraux en raison du déclin du français à Montréal s'insurgent que la commission ait rejeté cette analyse, pourtant à l'origine de son mandat.

Mais le rapport aura des suites, annoncées à la mi-décembre par la ministre responsable de la poli-

tique linguistique, Diane Lemieux. Sur la table: fusion des organismes linguistiques, francisation des milieux de travail, qualité de la langue dans les médias, intensification de l'enseignement de l'anglais en 5^e et 6^e année... Le projet de loi est prévu pour le printemps.



Landry à la barre

Moins de deux semaines après la démission de Lucien Bouchard, les adversaires de Bernard Landry dans la course au leadership ont déjà baissé pavillon, mis knock-out par la ravageuse efficacité de la machine qui s'est activée derrière la candidature du vice-premier ministre. Nous sommes à Lac-Beauport, à l'occasion d'un caucus des députés du PQ. Bernard Landry n'a pas encore pris toute la mesure de ce qui lui incombera.

Survient cette question anodine d'un journaliste sur un enjeu local. Ottawa veut pavoiser l'aquarium de Québec du drapeau du Québec ne fera pas le trottoir «pour des bouts de chiffons rouges». La controverse est lancée que la parade taoumachique et tarabiscotée, inventée par son état-major, n'a su désamorcer. Mais Bernard Landry passe à travers la tempête. Non sans mal.

Deux jours auparavant, il avait livré un discours de candidature particulièrement inspiré, à Verchères, un condensé de 30 ans de réflexion et d'engagement politique. Il avait déterminé les six balises qui guident son action, dont le fait que le Québec forme une nation inclusive dont l'accès à son «entière souveraineté» doit se faire préférentiellement sous la forme d'une union fédérale de type européen. Lucien Bouchard aurait-il employé les mêmes termes, aurait-il voulu aller lui aussi dans l'affirmation de la nécessité d'une union politique avec le reste du Canada qu'il se serait fait trancher par des militants du Parti québécois.

En effet, avec l'arrivée de Bernard Landry, c'est l'adroit chef de militants péquistes qui premier à l'endroit du chef de leur parti et de leur premier ministre. La suspicion dont furent l'objet René Lévesque et Lucien Bouchard n'est plus de mise. S'il n'a pas transformé son parti de fond en comble, Bernard Landry l'a au moins remis sur ses rails en établissant entre lui et ses troupes un lien de confiance qui semble indéfectible.

Quand, début mars, les militants péquistes le désignent président du parti, Bernard Landry déclare que le mouvement souverainiste est rendu «à l'étape de la force tranquille» après le style «fébrile et effervescent» des précurseurs, André d'Allemagne et Pierre Bourgault. Ce n'est que plus tard qu'on saura que c'est sa propre fébrilité qu'il aura domptée. Comme si cet homme pressé avait désormais tout son temps.



Ils ont squatté

«Nous allons enchaîner nos tomates!» L'indignation et la crainte étaient grandes lorsque les squatteurs ont été déplacés, début août, de l'ilot Overdale au Centre Préfontaine, dans le quartier résidentiel Rosemont, comme le résumait cette résidence en arrivant aux jardins communautaires jouxtant la nouvelle demeure des indésirables. Ces jeunes sans-logis ont occupé illégalement la maison Louis-H.-LaFontaine au cours de l'été avant que le maire Pierre Bourque ne les relegue dans un édifice appartenant à la Ville. Les squatteurs voulaient notamment mettre en évidence les problèmes de logement à Montréal. Les statistiques leur donnent raison: en 2001, le taux d'inoccupation des logements locatifs est tombé au plus bas depuis des décennies. En décembre, les ministres fédéral et provinciaux ont signé une entente sur le logement social.

Le PLQ et la Constitution

Le 10 novembre, les militants du Parti libéral du Québec se réunissent en conseil général. Ils se penchent, brièvement, sur le «plan d'action» proposé par le comité Pelletier «sur l'avenir politique et constitutionnel de la société québécoise» et en adoptent les grandes lignes. Le comité recommande de tirer parti du fédéralisme tel qu'il est, grâce à l'interprovincialisme et à la co-gestion par l'entremise d'un nouveau conseil de la fédération. Les revendications en faveur de la reconnaissance formelle du Québec comme société distincte dans la Constitution canadienne sont écartées.

Hilton dans le box

Comble de la surenchère médiatique, voilà qu'Hélène Di Salvo, procureure de la Couronne, se retrouve parmi les personnalités de l'année de la revue *L'Actualité*. «En faisant condamner le boxeur Dave Hilton, [elle] a fait avancer plus d'une cause», précise l'article. Dégonflée de son hyperbole, l'affaire Hilton se révèle pourtant d'une simplicité désarmante. Un boxeur sur le déclin, alcoolique et violent, a fait témoigner pour sa défense ses frères et amis à demi-amnésiques, dont les déclarations étaient farcies de contradictions. En contrepartie, les deux victimes de Dave Hilton, des mineures agressées sexuellement à répétition, ont raconté avec une émouvante sincérité leurs vies de détresse. Le combat s'est disputé dans l'arène de la crédibilité, et Hilton l'a perdu. Sept ans de pénitencier. Malgré les critiques, le caractère excessivement public de ce procès a profité à tout le monde. Mme Di Salvo s'est taillé une enviable réputation. Après de ses fans, l'étoile de célébrité de Dave Hilton a pu jusqu'à l'extinction. Et avec des contraintes que l'on ne peut toujours pas expliquer aujourd'hui, les médias ont réussi à s'acquitter de la tâche difficile de couvrir le procès sans compromettre l'anonymat des victimes. Le plus bel impact de cette retentissante publicité, c'est que des mineures agressées sexuellement en sont venues à dénoncer leur agresseur après avoir pris connaissance du verdict de culpabilité prononcé contre Hilton. La dénonciation, élément clef de la répression du viol contre les jeunes, survient difficilement lorsque les victimes et l'agresseur entretiennent des liens étroits. Ne serait-ce que pour avoir permis à d'autres jeunes stigmatisés de briser le silence, le tapage médiatique en valait le coup.

PERSPECTIVES

2001 EN REVUE

Cent gènes et cent reproches

Séquençage du génome, clonage humain, cellules souches: les gènes ont mené la vie dure au genre humain en 2001. En février, la course au décodage du code génétique de la race humaine, dont l'importance scientifique a été comparée à celle du premier pas sur la Lune, franchissait une étape clé avec la publication de premiers résultats détaillés. Elle a révélé à la face du monde que, mis à nu, l'ADN de l'homme, fût-il écrit avec un grand H, ne compte pas plus de 20 000 gènes, soit à peine davantage que celui du ver et un peu moins du double que celui la mouche à fruit.

L'humain a de tout temps été convaincu de son unicité. Cet effeuillage génétique force aujourd'hui les *Homo sapiens* à faire preuve d'une bonne dose d'humilité. Le premier voile levé sur les mystères du grand code a de plus définitivement cloué le bec aux détracteurs de l'égalité entre les « races », démontrant que l'ADN des Bantous d'Afrique est à 99,9 % semblable à celui des banquiers de Manhattan.

On sait maintenant que le décodage de ces 20 000 gènes se révélera plus ardu que prévu puisque tout le secret du grand livre de la vie résiderait dans la compréhension du rôle joué par les protéines produites par ces gènes. Plus encore, 80 % de l'ADN humain se composerait d'un grand fourre-tout incompréhensible à première vue, appelé ADN non codé, que des générations de chercheurs mettront encore des années à rendre intelligible. Le nouveau continent des gènes reste entier à défricher.

Parallèlement, l'inquiétante course au clonage s'est poursuivie à fond de train, prouvant que l'humain pourrait bientôt subir le même sort que la brebis (Dolly) ou la vache. Alerté par les projets fous du Dr Antinori, en Italie, et de Richard Seed, aux États-Unis, qui rêvent de cloner, les premiers, le genre humain, plusieurs gouvernements — dont celui de George Bush — ont dû traverser des eaux agitées avant d'interdire le clonage à des fins reproductives. Un avant-projet de loi est débattu à Ottawa.

Chaque jour, de nouvelles manchettes rappellent le potentiel inouï de ces cellules omnipotentes pour soigner les maladies chroniques que sont l'Alzheimer, le Parkinson et la sclérose en plaques. Au Québec, en août, la découverte, par l'équipe du Dr Freda Miller, de la capacité régénératrice de cellules adultes prélevées sur la peau a prouvé que la science pourra peut-être s'éviter les frais d'un déchirant débat moral sur le sort des embryons.

En décembre, c'est au pays de George Bush, où le secteur privé échappe toujours aux lois balisant le clonage humain, qu'une entreprise prétendait, à grand renfort de publicité, avoir réussi le coup du siècle. Mais l'annonce du premier clonage humain, faite par la firme Advanced Cell Technology (ACT), s'est révélée un coup publicitaire avec tout au plus six révoltes pour poaviser.

$$D = [(A \times 365) \div (B \times 3C)] \times 1,2$$

Cette équation, c'est la brillante formule mathématique que les industriels fonctionnaires du ministère fédéral de la Santé ont mise au point afin que les malades autorisés à fumer de la marijuana puissent calculer le nombre de plants que l'État leur permettra de produire pour leur consommation personnelle. En 2001, le débat sur la marijuana thérapeutique a pris une couleur bureaucratique que Kafka lui-même n'aurait pas pu imaginer. Par une savante réglementation, quelque 300 malades peuvent maintenant fumer, posséder et cultiver de l'herbe folle en toute légalité, à condition de respecter toutes les pointilleuses conditions énoncées par Santé Canada. La science, censément objective, affirme une chose et son contraire sur les vertus thérapeutiques du cannabis. Dans l'immédiat, la nouvelle réglementation ne fait que des malheureux. Même que le Collège des médecins du Québec et l'Association médicale canadienne refusent d'y souscrire, faute de preuves tangibles sur les bienfaits de la plante.

Des paysans se lèvent

La naissance de l'Union paysanne traduit à sa façon l'importance du ressentiment suscité dans les régions par l'agriculture industrielle à laquelle Québec donne priorité malgré les leçons que nous fournit l'Europe depuis dix ans. Il était de bon ton, dans les officines gouvernementales, d'attribuer à quelques marginaux ou à des « pas dans ma cour » les contestations qui naissent à propos des mégaporcheres et de l'agriculture intensive. Ce regard hautain a fait long feu devant la profondeur du mouvement canalisé par la nouvelle Union paysanne.

Au droit de produire, aujourd'hui dénoncé comme rétrograde et antidémocratique, l'Union paysanne et ses noyaux de militants opposent aujourd'hui une vision plus large de la ruralité, qui était d'ailleurs en gestation dans les rangs de l'UPA elle-même. Les campagnes veulent être des milieux de vie aussi développés que les villes avec, en propre, une production économique basée sur la culture, l'histoire, la créativité et le terroir, tout en protégeant leur environnement.

Les ruraux ne s'opposent plus seulement à une agriculture intensive: la contestation annonce déjà ses couleurs pour les prochaines années. On veut en effet inverser la machine à subventions pour qu'elles permettent avant tout aux productions propres de concurrencer les autres. On y voit même poindre l'amorce d'un sérieux débat sur la protection des paysages. Reste à savoir si l'Union paysanne réussira à devenir une organisation solide et crédible.

Une nouvelle Bible

Le jour même des attentats, une nouvelle version de la Bible faisait son apparition sur les rayonnages des librairies. Fruit de six années de travail, cette version a été réalisée par une équipe de Français et de Québécois, exégètes et écrivains qui travaillaient en collaboration pour offrir un texte qui met en relief, plus que jamais, la dimension littéraire des livres bibliques.



Les citations de l'année

«Des protestataires, j'en ai vu toute ma vie. [...] Ils se disent: on va aller passer une fin de semaine à Québec, on va avoir du fun, on va protester et bla bla bla.»

— Jean Chrétien en entrevue au *Devoir*, 14 avril

«Nous ne sommes pas à vendre, le Québec n'a pas l'intention de faire le trottoir pour des bouts de chiffon rouge.»

— Bernard Landry, 23 janvier

Certains des manifestants qui se rendront au Sommet des Amériques, à Québec, trouvent tout de même grâce aux yeux du premier ministre du Canada. Mais pas tous, comme on peut le voir. La citation sera reprise par la plupart des médias du Canada anglais et les agences de presse internationales.

Le gouvernement fédéral exige, en échange d'une subvention de 18 millions de dollars, que l'on pavise l'Aquarium de Québec avec l'unifolié. Le premier ministre du Québec réagit brusquement. Il ravallera ses paroles. Mais le style Landry est donné, dont il cherche à se défaire depuis. Difficilement.

«.....»

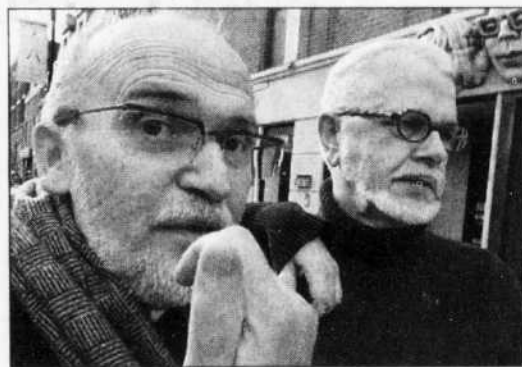
— Gérald Tremblay pendant 16 secondes, 10 octobre

Lors d'un débat télévisé au cours de la campagne électorale à Montréal, le futur maire discute de développement économique. Pierre Bourque affirme alors qu'il faut «un leader à Montréal, pas quelqu'un qui fait du verbiage». Tremblay en reste bouche bée. Il garde le silence pendant 16 secondes qui paraissent une éternité.

Homosexualité: des droits fragiles

L'année même où Québec et Ottawa faisaient le grand saut pour reconnaître des droits aux conjoints de même sexe, l'histoire d'un couple d'homosexuels de Pointe-Claire, forcé de recourir à la police pour se protéger de voisins haineux, a ébranlé la population. En mai, plus de 1500 personnes défilaient dans les rues de cette petite ville de banlieue en signe de solidarité avec ce couple victime d'un harcèlement qu'on croyait appartenir à une époque révolue. Ironiquement, au même moment, le gouvernement fédéral confèrait aux conjoints de même sexe les mêmes droits et obligations qu'ont les couples hétérosexuels. Le leur a toutefois refusé de porter le titre «d'époux», continuant de faire des couples homosexuels une classe à part.

Dans la rue, toutefois, la réalité gay a continué de marquer des points. En août, Montréal a été sacré ville hôte des Jeux gays de 2006 et a été le théâtre d'un défilé gay à ce point médiatisé que tout bon politicien en campagne électorale s'y est pointé le bout du nez. En novembre, Québec annonçait son intention de modifier le Code civil afin de reconnaître les droits et l'union civile des gais et lesbiennes, y compris, si un consensus se fait jour, le droit d'adopter des enfants.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le couple de Pointe-Claire en faveur duquel 1500 personnes ont manifesté.

À l'autre bout de la planète, la condamnation récente de 23 jeunes homosexuels, par un tribunal religieux égyptien, à trois à cinq ans de prison pour «pratiques sexuelles contraires à l'islam» vient rappeler que dans plus d'un pays, les droits des homosexuels demeurent une vue de l'esprit.

Des médias en conglomérats

Le spectre de la concentration de la presse, à la fin de l'an 2000, menaçait sur deux fronts: l'acquisition de Videotron-TVA par Quebecor et l'achat des quotidiens francophones de Hollinger (dont *Le Soleil*) par Gesca, propriétaire de *La Presse* — Gesca signant lui-même des ententes de collaboration avec Radio-Canada.

La Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) réclama donc une commission parlementaire sur la question, qui eut lieu en février et en mars. À la mi-novembre, il en sortit un rapport préconisant la vigilance. Les milieux concernés le qualifièrent de fort décevant et le grand public l'ignora royalement.

Les méfaits de la concentration, eux, surgirent plutôt là où on ne les attendait pas: du côté de *The Gazette*. Le grand quotidien anglophone du Québec n'avait pas fait copain-copain avec la concurrence mais se faisait plutôt imposer, en décembre, des éditoriaux de son nouveau propriétaire de Winnipeg, la famille Asper, à la tête du conglomérat CanWest. Protestations des journalistes de la boîte, sanctions de la direction, indignation de toute la profession, dénonciation unanime par l'Assemblée nationale. La ministre de la Culture et des Communications, Diane Lemieux, y voit depuis un cas «inspirant» pour la politique sur la diversité de l'information qu'elle est à peaufiner.

Lester, meilleur vendeur

Le journaliste Normand Lester est un habitué des polémiques, suscitées par ses scoops retentissants. Cet automne, il a franchi un pas de plus: il est lui-même devenu le sujet du jour. Avec son essai intitulé *Le Livre noir du Canada anglais* — au contenu aussi provocateur que le titre —, il s'est attiré les foudres non seulement des anglophones du pays mais aussi de ses patrons radio-canadiens, avec qui les rapports étaient déjà tendus. D'abord renvoyé à la maison, il a quitté Ra-

dio-Canada pour de bon en décembre, une «préretirade» après 35 ans à Radio-Canada. Du coup, Lester est devenu un héros: témoignages d'appui du public et d'associations qui dénoncent la censure dont il est victime, prix Olivier-Asselin remis par la Société Saint-Jean-Baptiste, offres d'emploi qui — dit-il — ne manquent pas. Bernard Landry recommande lui-même la lecture du bouquin, dont les ventes grimpent. Son livre est au sommet du palmarès depuis six semaines.

La Chine s'ouvre

Le pays de Mao a profité de l'an 2001 pour mettre son pied dans les affaires de l'Occident. Non seulement Pékin a obtenu les Jeux olympiques de 2008, la Chine a fait son entrée au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). En juillet, la décision du Comité international olympique (CIO) n'a surpris personne. La Chine a remporté son pari en dépit des violations des droits de l'homme, des exécutions sommaires et de la répression contre les opposants au régime, les adeptes du falun gong et les Tibétains. Nul doute que la taille de la population chinoise, soit 1,3 milliard de personnes, a séduit les membres du CIO... et fait vibrer les multinationales américaines, qui voient là l'occasion de conquérir un lucratif marché.

Milosevic arrêté

Le Tribunal pénal international (TPI) de La Haye a frappé un grand coup cette année en arrêtant Slobodan Milosevic. L'ancien dictateur serbe, inculpé en mai 1999, subira deux procès pour génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité. On lui reproche d'abord d'avoir ordonné la sanglante répression contre la communauté albano-phobe du Kosovo entre janvier et avril 1999; ce procès débutera le 12 février. Mais encore, il devra répondre d'exactions commises pendant les conflits en Croatie et en Bosnie. Il est le premier chef d'État à être traduit devant le TPI. Lors de sa première comparution, le 3 juillet dernier, l'ancien homme fort de Belgrade a taxé le tribunal international d'«organe illégal».

C'était à la une le 11 septembre

Stockwell Day temporairement soulagé

Le chef de l'Alliance canadienne, Stockwell Day, respirait un peu mieux au matin du 11 septembre. La veille, après des mois de tribulations, trois députés suspendus de son caucus pour avoir demandé sa démission avaient annoncé leur retour au bercail.

Le répit s'annonçait cependant fragile. D'abord, les trois députés prodigues disaient revenir pour appuyer un autre candidat dans la course au leadership prévue pour l'hiver. Ensuite, le même jour à Edmonton, huit autres dissidents formaient une coalition parlementaire avec les conservateurs. On s'attendait donc à ce que l'automne soit dominé, comme l'avaient été le printemps et l'été, par les déchirements de la droite.

Mais il y a eu les attentats terroristes. Soudain, ce qui semblait si fondamental la veille a pris des allures d'insignifiance. Pour le chef allianciste, cela représentait cependant une accalmie inespérée.

Son épouse, Valorie, en convenait avec candeur dans une récente entrevue au *Journal de Montréal*. «Ça a été comme un rayon de soleil dans la tempête. [...] Tout d'un coup, plus personne ne s'occupait du petit groupe de députés [les alliés dissidents] dans le coin de la Chambre des communes. Il se produisait quelque chose de plus gros. Cela a permis à l'Alliance canadienne et à mon mari de se mettre en valeur.» Leurs dossiers fétiches, c'est-à-dire la sécurité, la défense, la coopération avec les États-Unis et le resserrement des règles d'immigration, ont en effet eu la cote tout l'automne à Ottawa.

Mais la réalité a tranquillement repris ses droits. Pour calmer la tempête, M. Day avait demandé la tenue d'une course au leadership et promis de démissionner 90 jours avant le vote. Le premier tour de scrutin, comme en a décidé le parti, aura lieu en mars. M. Day a abandonné son titre de chef de l'opposition officielle le 12 décembre. Il devrait annoncer en janvier qu'il sera candidat à sa propre succession.

Entre-temps, trois personnes sont officiellement en lice: les députés Grant Hill et Diane Ablonczy, qui favorisent la coopération avec les conservateurs, et l'ancien député et président de la National Citizens Coalition, Stephen Harper, qui ne veut pas en entendre parler.

Un Loblaw sur le Plateau

Très locale, la manchette du *Devoir* du 11 septembre. Le jour même où les attentats secouaient New York puis le monde, les lecteurs pouvaient lire à la une que Loblaw avait changé d'avis au sujet de son projet d'épicerie en plein cœur du Plateau Mont-Royal, à Montréal. Plutôt qu'une épicerie d'un étage avec stationnement en sous-sol, l'entreprise projette la construction d'un supermarché grande surface et l'aménagement d'un stationnement extérieur sur le site de l'ancien aréna Mont-Royal. Le projet n'est pas conforme au plan d'urbanisme et, maintenant que la poussière des événements tragiques de septembre est retombée, il devra ainsi franchir l'étape de la consultation publique en 2002.

Cri d'alarme pour les espèces en péril

Le 11 septembre, 1300 scientifiques du monde entier défrayaient la manchette pour dénoncer la timidité du projet de loi C-5 sur la protection des espèces sauvages en péril. Un cri enterré sous le fracas des attentats de New York et de Washington. Un cri oublié depuis. Le débat est pourtant ancien. Les libéraux de Jean Chrétien promettent une loi depuis 1993. Ils ont essayé. Les deux versions précédentes sont mortes au feuillet avec le déclenchement d'autant d'élections.

La controverse avait été immédiate lors du dépôt du projet de loi, en février 2001. En septembre, les 1300 scientifiques lèvent le ton car le projet, encore à l'étude devant le comité permanent de l'Environnement, prévoit uniquement la protection de la résidence — nid ou terrier — d'une espèce en péril, ce qui, à leur avis, n'assurerait en rien la survie d'une espèce menacée. Trois mois plus tard, le 3 décembre, le comité dépose aux Communes un rapport exigeant 121 amendements destinés à resserrer le projet de loi. Selon les députés, la protection de l'habitat critique d'une espèce en péril, et non seulement de sa résidence, est essentiel pour assurer sa survie. Ils exigent donc que ce soit le cas partout où le fédéral a autorité. Le débat se poursuivra aux Communes en février.

Bacon, le film

Les producteurs de porc appréhendaient, avec la sortie de *Bacon, le film*, une répétition à leurs dépens de l'effet de *L'Erreur boréale* du tandem Desjardins-Monderie. Mais les citoyens aux prises avec les grandes porcheres industrielles y ont enfin vu l'occasion de débattre, autrement que dans des assemblées de cuisine, des enjeux de la production agricole.

Malgré ses faiblesses, d'ailleurs assez vite soulignées, le film est devenu ce que son jeune réalisateur, Hugo Latulipe, souhaitait un instrument d'animation, un déclencheur social. Et les médias, dont ce film visait à compenser la couverture déficiente de ces problèmes, ont vite pris le relais pour en faire un événement médiatique de premier plan. Mais la faveur du public ne s'est pas démentie non plus dans les régions touchées par le problème, où le film a fait une tournée remarquée, ainsi qu'à Télé-Québec, qui l'a diffusé.

La sortie de *Bacon, le film* aura un impact non négligeable en 2002 sur le contenu de la future politique de l'eau, dont la divulgation est constamment remise, probablement jusqu'à l'approche des prochaines élections. Le film a aussi suscité un puissant effet de catalyse sur la réglementation des fumiers, que Québec est en train de remodeler en fonction du problème jusqu'ici négligé du phosphore. Mais pour l'instant, tout cela se résume à des projets, des rumeurs et des promesses. En somme, pas assez de viande dans l'assiette et... trop dans l'étable.

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

COURS DE LANGUES
 • ANGLAIS • FRANÇAIS
 • ESPAGNOL • ITALIEN
 TESTS DE NIVEAU :
 TOUS LES MERCREDIS DE MIDI À 18 H
 Centre-ville ☎ 849-8293 poste 709 ou 719
 Hochelaga-Abasziroville ☎ 255-4631

Un bilan 2001 mitigé pour la CSN

KARINE FORTIN
LE DEVOIR

Le président de la CSN, Marc Laviolette, recevait les journalistes, hier, pour tracer le bilan mitigé de l'année qui s'achève. Selon lui, la centrale a réussi en 2001 des percées spectaculaires aux plans de la syndicalisation et de la négociation, mais l'inertie et les politiques néolibérales des gouvernements sont venues assombrir le tableau.

En 2001, le support de la CSN permis à des milliers d'employés de préserver ou d'améliorer leurs conditions de travail. Ainsi, après des années de lutte acharnée, les employés du service des cartes de crédit de la Banque Nationale ont finalement obtenu à la mi-juillet une première convention collective qui prévoit des hausses salariales de 30 % à 60 %. Dans le domaine agroalimentaire, des négociations regroupées ont permis aux 1200 travailleurs du secteur de l'abatage et de la transformation du porc d'Olymel de conserver « les meilleures conditions de travail de toute cette industrie en Amérique du Nord ».

Certains dossiers plus controversés demeurent néanmoins en suspens. C'est notamment le cas du conflit de travail qui perdure depuis plus de 30 mois chez IGA-Sobeys, à Sainte-Hyacinthe, et de celui qui oppose les travailleurs de l'élevateur à grains Cargill de Baie-Comeau à leur puissant employeur. Mais le problème qui a fait couler le plus d'encre dans le domaine des relations de travail en 2001 est sans conteste celui de la syndicalisation des restaurants McDonald's.

Après celui de Saint-Hubert, un deuxième établissement de la chaîne a fermé ses portes au centre-ville de Montréal l'été dernier. Aux dires de son propriétaire, le McDonald's de la rue Peel n'était plus rentable en raison d'une hausse de loyer de 300 %. L'enquête publique réclamée à grands cris par la CSN n'a pas été commandée par le gouvernement québécois et une boutique de vêtements occupe aujourd'hui le local commercial abandonné par la chaîne de restauration rapide. À Rawdon, où un syndicat est déjà accrédité, les négociations ont échoué et un arbitre devrait décréter une première convention collective au début de 2002.

« McDonald's est le meilleur exemple d'antisindicalisme primaire. Un antisindicalisme comme il se manifestait dans les années 50 », accuse Marc Laviolette. « Les jeunes ont autant le droit à la syndicalisation que leurs aînés et la CSN maintiendra les efforts entrepris pour que ce droit leur soit pleinement reconnu. » La tournée de sensibilisation entamée à l'automne se poursuit et la CSN a déposé des poursuites en vue d'obtenir un dédommagement pour les employés mis à pied à la suite de leur démarche de syndicalisation.

Une campagne de recrutement efficace
 La centrale de la rue de Lorimier a franchi cette année le cap des 270 000 membres. Au dire de M. Laviolette, c'est le signe que « le syndicalisme a recommencé à représenter un attrait pour les travailleurs et les travailleuses après quelques années d'un recul ». Ce regain de popularité est peut-être attribuable aux avantages financiers non négligeables liés à la syndicalisation. Selon Statistiques Canada, les travailleurs syndiqués gagnent désormais 27 % de plus que les non-syndiqués au pays.

Au cours des 12 derniers mois, la CSN a attiré dans ses rangs près de 15 000 nouveaux membres, parmi lesquels figurent les 5500 agents correctionnels des pénitenciers canadiens, de même que 300 éducatrices en milieu familial et 1200 travailleurs du domaine de la sylviculture. Quant aux camionneurs-proprietaires, ils doivent se prononcer sur leur affiliation à une centrale syndicale au tout début de l'année 2002.

L'importante campagne de changement d'allégeance du secteur public, qui a battu son plein tout le mois d'octobre, s'est soldée par un gain net de près de 3000 nouveaux membres. Et M. Laviolette ne renonce pas à convaincre les membres de poids lourds que sont la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIIQ) et le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ) de rejoindre la centrale.

De grandes déceptions

Selon M. Laviolette, la grande déception de l'année est sans conteste le manque de volonté politique des gouvernements en matière de relations de travail. La réforme « ratée » du Code du travail fenêtrage particulièrement. Selon le bouillant président, le gouvernement du Parti québécois a fait le jeu des patrons en amendant l'article 45 du Code du travail pour faciliter la sous-traitance. « Dorénavant, la vente d'une partie des opérations d'une entreprise entraînera une renégociation de la convention collective après une année, plaçant le syndicat dans une position précaire », explique-t-il. À son avis, cette mesure incitera les syndicats à durcir leur position et provoquera inévitablement des affrontements dans les secteurs privés et publics au cours de l'année prochaine.

La CSN reproche aussi au gouvernement fédéral de faire la sourde oreille aux revendications de ceux qui souhaitent une modification des règles de l'assurance-emploi. « L'assurance-emploi a servi à créer des surplus budgétaires pour le gouvernement fédéral. Surplus qu'il conserve pour son usage exclusif, sans le par-

VOIR PAGE B 7: CSN

Le 31 décembre, à minuit, 50 milliards de pièces et 14 milliards de billets seront mis en circulation dans les 12 pays de la zone euro, qui totalisent 304 millions d'habitants. La dernière étape de la création de la monnaie unique européenne, l'euro, sera alors franchie. Pour la première fois dans l'histoire, des pays d'un même continent se réunissent afin de se donner une monnaie unique. À cette occasion, *Le Devoir* propose à ses lecteurs une série d'articles relatant les péripéties de l'arrivée de l'euro.

CHRISTIAN RIOUX

Francfort — « Moi, je n'en ai jamais voulu. Mais puisqu'ils ont décidé de nous l'imposer, que ça se fasse vite. En Allemagne, nous avons l'habitude d'obéir aux ordres. » Le chauffeur de taxi n'avait rien de plus à dire sur l'arrivée imminente de l'euro. Pas d'explosion de joie ou de frénésie comme en France, en Italie et en Espagne. Pour lui, l'affaire est réglée. Même s'il gardera toujours une petite place dans son cœur pour le mark.

Contrairement à ce qui se passera en France, les Allemands ont décidé de passer à l'euro sans transition. Le 31 décembre à minuit, le deutschemark n'aura plus cours légal et seul l'euro sera reconnu comme monnaie nationale. En réalité, la différence avec les autres pays est théorique puisque les commerçants acceptent tout de même les marks jusqu'au 28 février. Cette procédure précipitée montre que les Allemands ont choisi d'avaler la pilule d'un trait en fermant les yeux.

Demander aux Allemands de se débarrasser du mark, c'est un peu comme demander aux Canadiens anglais de brûler l'unifolié. Jusqu'en décembre de cette année, tous les sondages montraient que les Allemands auraient préféré conserver le mark. Il aura fallu une campagne publicitaire monstre et l'arrivée imminente des billets pour que, dans au moins un sondage, le nombre de personnes favorables à l'euro franchisse enfin la barre des 50 %. Selon d'autres chiffres, ils seraient toujours 57 %, des femmes pour la plupart, à préférer le mark. On se croirait presque dans un référendum québécois!

Une séparation douloureuse

« Tous nos rêves, grands et petits, nous les avons payés avec le mark », dit sur un ton pleurnichard la campagne de publicité télévisée de la deuxième banque privée allemande, la HypoVereinsbank. Son site Internet propose une rubrique « Nostalgie », sorte de livre de condoléances comme on en trouve à la sortie des salons funéraires. Chacun peut y épancher son trop-plein de tristesse en racontant quelques anecdotes personnelles: celle des premières pièces ou de la cagnotte de grand-maman cachée sous le vaisselier.

Lorsque le professeur Lindenlaub, du Musée de la monnaie de la Bundesbank, est arrivé au bureau avec une affiche sur le mark intitulée: « It's time to say goodbye », plusieurs employés étaient prêts à donner leur chemise pour en avoir une. L'été dernier, les marks en or, frappés à un million d'exemplaires, se sont envolés comme des petits pains.

« Le deutschemark n'est pas une monnaie comme les autres », dit l'historien. Créé le 20 juin 1948, il a été le symbole de la renaissance du pays après la guerre. « C'était la monnaie la plus respectée du monde avec le dollar. »

En Allemagne, tout le monde connaît au moins une famille qui a tout perdu à cause de l'hyperinflation des années 20. Lorsqu'en 1948 le deutschemark a fait son apparition, chaque citoyen avait le droit d'échanger 60 anciens marks contre 60 nouveaux. Le reste a été converti à des taux dérisoires. Depuis un demi-siècle, la stabilité monétaire est donc devenue une véritable religion en Allemagne.

C'est un vrai sentiment de deuil, disent les chercheurs de l'Institut de recherche Rheingold, qui ont mené une série d'entretiens psychologiques sur le passage à l'euro. Le sentiment est surtout prononcé dans l'ancienne Allemagne de l'Est où le deutschemark a été le symbole de la réunification. Seul un « Ossie » sur trois est favorable à l'euro.

« On veut le deutschemark, sinon, on quitte l'Allemagne! », disaient-ils. L'Allemagne avait alors accepté d'échanger les marks de RDA à trois pour un. Les Alle-

Leuro en poche

L'adieu au mark

C'est avec nostalgie et à contrecœur que les Allemands disent au revoir à la première devise européenne



Le président de la Bundesbank de Francfort, Ernst Welteke, s'affairait le 17 décembre à échanger des marks en euros à un guichet de la banque allemande.

mands de l'Est de plus de 60 ans en seront bientôt à leur quatrième monnaie: le kaisermark jusqu'en 1948, le mark de RDA jusqu'en 1990, le deutschemark jusqu'à lundi prochain et, enfin, l'euro.

« Les Allemands veulent une monnaie forte, explique le professeur Lindenlaub. Ils se fient au taux de conversion avec le dollar américain plutôt que de tenir compte de l'inflation, qui déprécie pourtant la monnaie. » Vous comprendrez qu'il ne soit pas apprécié du tout qu'en trois ans, l'euro perde un quart de sa valeur face au billet vert.

L'égal du Luxembourg

Au siège de la Bundesbank, un immeuble sombre à l'écart des rutilants édifices du centre-ville de Francfort, le véritable deuil a été vécu il y a trois ans. L'euro est alors devenu monnaie commune et les parités entre devises européennes ont été arrêtées définitivement.

Pas facile d'abandonner les rênes d'une des principales monnaies du monde pour s'asseoir à la même table que le Luxembourg, laisse entendre le porte-parole de la banque, Wols Rüdiger Bings. Avec 30 % du capital, la Bundesbank a beau être le premier actionnaire de la nouvelle Banque centrale européenne, sur la majorité des questions, son vote a le même poids que celui du Portugal ou de l'Irlande.

« Le gros du choc a été vécu il y a trois ans, dit-il. Ce fut un énorme changement psychologique et culturel. Même si nos opérations quotidiennes demeurent pratiquement les mêmes, ce n'est plus nous qui décidons. »

Comme prix de consolation, les Allemands ont eu droit au siège de la Banque centrale européenne et au nom de l'« euro ». L'« écu », soutenu par la France, avait l'immense défaut d'être à la fois une abréviation anglaise (European Currency Unit) et l'ancienne monnaie de saint Louis.

Le mark se survivra à lui-même

CHRISTIAN RIOUX

Francfort — Le mark n'était pas qu'une monnaie nationale, mais une grande monnaie de référence avec le dollar et le yen. Ce qui impose à la Bundesbank la tâche de ramasser tous les marks qui circulent non seulement en Allemagne, mais aussi à l'étranger. On estime que 40 % des marks en circulation pourraient justement avoir servi à constituer des bas de laine dans les pays d'Europe centrale et orientale.

« Les épargnants n'ont pas à s'inquiéter puisque la Bundesbank assurera la conversion des marks pendant une période de temps illimitée », affirme le porte-parole de la banque centrale allemande Wols Rüdiger Bings. « Contrairement à d'autres banques européennes, même

dans un siècle, nous honorerons les marks. C'est notre politique. »

À Belgrade, la Bundesbank a entreposé 500 millions d'euros afin de répondre aux demandes des épargnants qui voudraient convertir leurs marks en euros.

La devise allemande est la monnaie officielle de deux provinces serbes, le Monténégro et le Kosovo. Toutes deux passeront donc à la monnaie unique le 1^{er} janvier. Le Kosovo est sous protectorat international depuis juin 1999. Quant au Monténégro, il avait adopté le mark comme monnaie officielle en novembre 1999. Il entend introduire l'euro « par souci de ses intérêts stratégiques », affirmait le président du conseil de la banque centrale, Ljubisa Krugovic. En pratique, la zone euro s'étend donc bien au-delà du territoire de ses 12 pays membres.

La Bulgarie a lié sa monnaie, le lev, au mark depuis 1997. Même chose pour l'Estonie, dont la couronne est arrimée à la monnaie allemande. Plusieurs autres monnaies qui, sans être directement convertibles, suivent de très près les fluctuations du mark vont ainsi évoluer au gré des hauts et des bas de l'euro. C'est le cas du zloty polonais, du florin hongrois et du tolar slovène, tous candidats à l'Union européenne.

La monnaie de la Bosnie-Herzégovine se nomme d'ailleurs le mark convertible (Konvertibilna marka). En 1998, les autorités ont aligné leur monnaie sur le mark.

On verra donc le mark bosniaque survivre à sa propre unité de référence. Une faible consolation pour ceux qui croyaient le mark éternel.

L'horizon semble s'éclaircir pour l'économie américaine

JEAN-LOUIS DOUBLET
AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Une volée de chiffres publiés hier, les derniers pour 2001, semblent donner un net éclaircissement de l'horizon pour l'économie américaine en 2002.

Le plus important est l'indice de confiance des consommateurs, qui a bondi de 8,8 points en décembre à 93,7 points après cinq mois successifs de baisse. Il est calculé par la Conference Board, un institut de conjoncture privé.

Cette progression est très supérieure à ce qu'attendaient les analystes et pourrait montrer que le pire pour l'économie américaine, en récession depuis

mars dernier, est peut-être passé.

« La détérioration des conditions économiques actuelles semble avoir atteint un plateau avec notamment la stabilisation sur le front de l'emploi », a relevé Lynn Franco, la responsable du service de recherche sur la consommation du Conference Board. « L'optimisme des consommateurs dans l'évolution à court terme n'est plus à des niveaux témoignant d'une récession et, les signes d'une évolution en hausse montrent qu'une reprise de l'économie est probable vers la moitié de 2002 », a-t-elle ajouté.

Cette enquête, réalisée à partir d'entretiens avec un échantillon de 5000 ménages aux États-Unis, montre que les consommateurs

ne sont plus que 11,6 % à prévoir une détérioration de la situation économique sur les six prochains mois contre 16,9 % en novembre alors que 22,2 % ne prévoient une amélioration pour 17,7 % le mois précédent.

Autres chiffres encourageants, celui des ventes et reventes de logements. Les premières ont bondi de 6,4 % en novembre par rapport à octobre, là où les analystes s'attendaient à un chiffre stable. Il s'agit de la plus forte hausse des ventes de logements neufs depuis décembre 2000 et du niveau de ventes le plus élevé depuis mars dernier.

Le rythme des reventes a également augmenté plus qu'évalué avec une hausse de 0,6 %, là où

les analystes s'attendaient à une baisse de l'ordre de 2 %.

Du côté des moins bonnes nouvelles, les commandes de biens durables ont baissé de 4,8 % en novembre, ce qui correspond en gros aux attentes. Mais ce recul est imputable à une baisse des commandes du secteur des transports après une forte progression le mois précédent. Sans ce dernier secteur, les commandes de biens durables ont progressé de 1,1 % après une hausse de 2,9 % le mois précédent. « Nous préférons considérer ces commandes hors transports, ce qui est un secteur très volatil. Cela donne une meilleure idée de la tendance sous-jacente », a souligné Mark Vitner de la banque

Wachovia Securities.

« L'amélioration de ces deux derniers mois a poussé le rythme d'évolution récent un peu au-dessus de la tendance sur un an et, dans le passé, cela a toujours été un signe d'un rétablissement du secteur manufacturier, le plus touché par la récession de l'économie et des attentats du 11 septembre à New York et Washington », a-t-il ajouté.

« Ces chiffres montrent que le secteur industriel bouge dans la bonne direction. Les gains dans le secteur technologique et de l'automobile sont particulièrement encourageants. Les stocks ont été ajustés et la production devrait repartir encore davantage au début de l'année prochaine », a jugé de son côté Thomas Duesterberg,

président de l'Alliance des manufacturiers américains (MAPI).

Surfant sur ces bonnes nouvelles, la Bourse américaine est en pleine forme. Le principal indice de Wall Street, le Dow Jones industriel average, a progressé de plus de 23 % par rapport à la fin septembre et a réduit sa perte sur l'année à 6 %.

Face à ce rebond, les investisseurs américains retrouvent des vertus aux actions dans lesquelles ils ont placé plus de 15 milliards en novembre après avoir procédé à des ventes nettes en juin, août et septembre et placé seulement 900 millions en octobre, selon des chiffres cités par la banque d'investissement Salomon Smith Barney.

• ÉCONOMIE •

L'OPEP ferme les vannes et ouvre les bras à ses concurrents

NADRA SAOULI
ROBERT KOCH
AGENCE FRANCE-PRESSE

Le Caire — L'OPEP a décidé, hier, de réduire sa production de 1,5 million de barils par jour (mbj) pendant six mois à compter du 1^{er} janvier et a engagé une coopération qualifiée de «difficile» avec ses concurrents pour stabiliser le marché pétrolier.

La réduction, qui équivaut à 6 % de la production totale de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Irak inclus) est la quatrième consentie par le cartel depuis le début de l'année. Elle porte à cinq mbj le total de la baisse opérée par les 11 pays membres de l'organisation depuis janvier.

Après cette décision prise au Caire et qui avait été largement anticipée par le marché, le cours du pétrole Brent était stable à 20,72 \$US le baril.

Préant acte des engagements pris par ses principaux concurrents — Russie, Angola, Mexique, Norvège et Oman — de réduire leur production de 462 000 mbj, la conférence ministérielle de l'OPEP a indiqué qu'elle «surveillera dans les mois à venir les évolutions économiques dans le monde et la situation de l'offre et la demande avec les autres producteurs pour s'assurer» que la fermeture des vannes stabilisera le marché.

Le cartel a immédiatement souligné «l'importance du respect par tous les producteurs [OPEP et

non OPEP] de leurs engagements [...] et la nécessité de la poursuite de leur coopération pour parvenir à un prix équitable», dans un communiqué lu devant la presse par le secrétaire général adjoint de l'Organisation, le Koweïtien Adnane Chehabeddine.

«Nous avons engagé, avec les pays non membres de l'OPEP, un très important processus de coopération, notamment avec la Norvège, le Mexique et la Russie», a déclaré le président de l'Organisation, l'Algérien Chakib Khelil. Il a toutefois souligné que ce processus «difficile sera long» pour amener ces pays à contribuer à la stabilisation des prix du brut.

En 1999, le cartel s'était déjà assuré de la coopération de certains de ses concurrents, notamment

le Mexique, pour maintenir les prix à un niveau acceptable pour les consommateurs et les producteurs. Aujourd'hui, l'OPEP doit composer avec la Russie, dont l'objectif affiché est de devenir le géant pétrolier qu'elle était en 1987 avec une production de 11,7 mbj.

Pour asseoir cette nouvelle coopération avec Moscou et dissiper les malentendus du passé, le secrétaire général de l'Organisation, le Vénézuélien Ali Rodríguez, a annoncé qu'il conduira une mission du groupe de contact de l'OPEP en Russie «pour coordonner nos politiques avec les pays non membres de l'OPEP». Interrogé sur la date, il a refusé de confirmer que ce serait en janvier, affirmant

qu'elle sera fixée en accord avec les autorités russes.

«Nous sommes tous confrontés à des turbulences sur le marché, même la Russie. Nous allons échanger nos opinions et comparer nos analyses» de la situation, a-t-il expliqué.

Les ministres de l'OPEP se sont refusés à toute conjecture sur une nouvelle réduction ultérieure de leur production, indiquant que cela dépendra de l'évolution du marché. Ils s'attendaient toutefois à une amélioration de la conjoncture mondiale au deuxième semestre 2002 qui devrait faire remonter la demande, et donc les prix.

Ils se sont donné rendez-vous le 15 mars prochain à Vienne pour une évaluation de la situation du

marché, qui dépend en grande partie du respect des engagements des uns et des autres. «A la lumière de cette évaluation, nous agirons pour stabiliser les prix», a dit le président de l'OPEP.

Les dirigeants de l'OPEP se sont abstenus publiquement de préciser les mécanismes de contrôle qui permettront de procéder à une telle évaluation. Toutefois, en privé, ils ont indiqué qu'une réunion regroupant des experts de l'OPEP et non membres de l'OPEP est prévue à la mi-février, selon toute vraisemblance à Vienne où le cartel a son siège.

Pour l'instant, l'OPEP semble avoir fait son deuil d'un prix idéal pour elle compris entre 22 et 28 \$US le baril. «Les temps ont changé», ont-ils dit.

Votre rendez-vous avec des chercheurs passionnés et passionnants

LE TABAGISME : DES RECHERCHES FUMEUSES ?

DÉCOUVRIR

LA REVUE DE LA RECHERCHE

Équilibre et santé mentale

Des fraises guérisseuses
Serviette sanitaire détectée MTS
Diabète et obésité

Bourse, technologie et recherche

Patrick Snyder, l'Église et les femmes

Maintenant en kiosque

www.acfas.ca/decouvrir

• CARRIÈRES ET PROFESSIONS •

Carrières & Professions

RENSEIGNEMENTS :
Christine LEGAULT : 514-985-3316
clegault@ledevoir.com

Chez Halliburton KBR, la confiance, la fidélité et une solide réputation pour l'excellence dans l'industrie et sur le terrain sont les atouts qui ont créé la reconnaissance de notre compagnie à une échelle internationale. Ce sont les normes par lesquelles nous faisons des affaires et prenons soin de notre équipe. Nous avons actuellement le poste suivant disponible au Tchad, Afrique:

COORDINATEUR/ADMINISTRATEUR DE SOUS-TRAITANCE

Vous serez responsable de la préparation et la gestion des appels d'offre locaux et internationaux et des sous-traitants en soutien à un projet important de développement et de production de pétrole.

Le candidat idéal sera bilingue (Français/Anglais) et possèdera une expérience internationale dans le monde pétrolier ou toute autre industrie du bâtiment technique. Des aptitudes verbales et écrites pertinentes en communication et une expérience de personnel multi-culturel sont essentielles. Connaissances en informatique requises.

Halliburton KBR propose un salaire compétitif accompagné d'avantages, un environnement de travail motivant et la possibilité d'évolution professionnelle. Pour déposer votre candidature, adressez votre CV accompagné d'une lettre de motivation à: jerry.peoples@halliburton.com ou fax: 713-753-6767.

Halliburton KBR est un employeur privilégiant l'égalité des chances pour un lieu de travail diversifié.

HALLIBURTON KBR

Visitez notre website à: www.halliburton.com

TRAQUEN'ART

Productions Traquen'Art, organisme diffuseur spécialisé en musique du monde et en musique actuelle œuvrant dans le milieu montréalais, sur le plan national et international depuis 20 ans, est à la recherche d'une personne dynamique et motivée pour combler le poste de :

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET DU DÉVELOPPEMENT

FONCTIONS PRINCIPALES

- Gestion financière courante, planification, contrôle et suivi budgétaire
- Demandes d'aide financière et recherche de financement
- Gestion du personnel
- Développement, encadrement et suivi du conseil d'administration

QUALIFICATIONS

- Diplôme d'études supérieures en gestion
- Cinq ans d'expérience en gestion des arts
- Bonne capacité de rédaction, maîtrise du français et de l'anglais
- Bonne connaissance de l'informatique (MAC) : Office, Simple Comptable

Poste à temps plein. Entrée en fonction immédiate. Conditions d'embauche à discuter, base salariale concurrentielle. Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 9 janvier 2002 à l'adresse suivante :

PRODUCTIONS TRAQUEN'ART INC.
372, rue Ste-Catherine, Bureau 115, Montréal (Québec) H3B 1A2
Télé. : 514-396-7105 Courriel : traqqcm@total.net
Seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.

Téléphone: 985-3344 Télécopieur: 985-3340 AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES Sur Internet: www.offres.ledevoir.com

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-135776-841

COUR SUPÉRIEURE
LAURA JANE SMITH, demanderesse-INTIMÉE

GEORGES BACKER, défendeur-REQUÉRANT ET LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC,

et SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC,

parties mises en cause

AVIS À LA PARTIE DEMANDERESSE-INTIMÉE

AVIS est par les présentes donné à Madame Laura Jane Smith, que le défendeur-REQUÉRANT présentera une requête pour modification des mesures accessoires au Palais de Justice de Montréal, 1 rue Notre-Dame Est, salle 2.17, le 19 février 2002, à 9h00, et de comparaître dans un délai de 30 jours à compter de la publication de cet avis dans le journal «Le Devoir».

Une copie de la requête et de l'affidavit du défendeur-REQUÉRANT ont été laissés au Greffe de cette Cour à son attention;

PRENEZ DE PLUS AVIS, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie défenderesse-REQUÉRANTE procédera à obtenir contre vous, par défaut un jugement.

VEUILLEZ AGIR en conséquence.

Saint-Eustache, le 12 novembre 2001.

DONOFRIO, RAINVILLE
PROCUREURS DU
DÉFENDEUR-REQUÉRANT
Montréal, 19 déc. 2001
Michel Pellerin
Greffier adjoint

AVIS PUBLICS

HEURES DE TOMBÉE POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Le Devoir ne sera pas publié les 25 et 26 décembre 2001 ainsi que les 1^{er} et 2 janvier 2002.

Nos bureaux seront fermés ces mêmes jours.

RÉSERVATIONS ET MATÉRIEL

Publications des lundis 24 déc. et 31 déc. : les vendredis précédents avant 12h
Publications des jeudis 27 déc. et 3 janv. : les vendredis précédents avant 16h
Publications des vendredis 28 déc. et 4 janv. : les lundis précédents avant 16h
Publication des samedis 29 déc. et 5 janv. : les jeudis précédents avant 16h

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

autorité de justice, les biens et effets de 9073 0656 QUÉBEC INC. saisis en cette cause, consistant en: 1 table de conférence noire, 8 chaises sur roulettes, 4 postes de travail en mélamine; etc.

CONDITIONS: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE VISE. Informations: 514-350-9000. ERIC MOREL, HUISSIER DE JUSTICE, Bouchard et Associés, Huisiers de Justice.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-260953-017

COUR SUPÉRIEURE
PRESENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
TULSHI 'AI GANDBHAI
PATEL

Partie demanderesse c.
PARULBAHEN BABUBHAI
Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à PARULBAHEN BABUBHAI de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 rue Notre Dame est, salle 1.100 dans les quarante (40) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de PARULBAHEN BABUBHAI.

Lieu: Montréal
Date: 6 décembre 2001
PAUL LA RUE,
Greffier Adjoint

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-05-068426-012

COUR SUPÉRIEURE
LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC, en la personne de Mme Nicole Malo, agissant en qualité de représentante légale à l'Oliver Messier Lacombe en vertu d'un jugement de la Cour supérieure du Québec dans le dossier 700-14-001-192-984. DEMANDEUR

c.
JOCELYNE MESSIER
DÉFENDERESSE

PAR ORDRE DE LA COUR :

La défenderesse, JOCELYNE MESSIER, est, par les présentes, requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours de cette publication, personnellement ou par l'intermédiaire de ses procureurs.

Une copie de la DÉCLARATION, à été laissée au greffe de la Cour supérieure, du district de Montréal, à son intention.

De plus, PRENEZ AVIS, qu'à défaut par vous de signifier ou déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le demandeur procédera à obtenir contre vous un jugement par défaut conforme aux conclusions qu'il sollicite.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Lieu: Montréal
Date: 21 décembre 2001
MARIE CHRISTINE LABERGE
JUGE DE LA COUR
SUPÉRIEURE

Me Yves Fréchette, avocat
SYLVESTRE CHARBONNEAU, FAFARD
740, avenue Atwater
St-Hyacinthe (Québec), H4C 2G9
Téléphone : (514) 937-2981 #245
Télécopieur : (514) 937-6529
Procureurs du demandeur

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de : LES SERRES B. MOOJJEKIND INC., société légalement constituée, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 3825, boul. Hébert à St-Timothée (QC) J6S 6C4.

LES SERRES B. MOOJJEKIND INC. a déposé un avis d'intention de faire une proposition le 3 décembre 2001 en vertu de l'article 50.4 de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité. La débitrice a omis de déposer un état de l'évolution de l'encaissement dans les délais prévus, après le dépôt de l'avis d'intention, celle-ci est réputée avoir fait dès lors une cession. L'assemblée des créanciers sera tenue le 7 janvier 2002 à 10 h 00 de l'avant-midi, au bureau du Syndic, 7, rue Bay, Valleyfield (Québec).

Daté à Longueuil, Québec, ce 20 décembre 2001.

JEAN FORTIN & ASSOCIÉS syndics
2360, Marie-Victorin Est
bureau 200
Longueuil (Québec)
J4C 1B5
Tél. : (450) 442-3260

Laval • Drummondville
Montréal • Longueuil
Sorel • St-Hyacinthe
St-Jean • Châteauguay
Trois-Rivières

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES

HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi:
Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

Sur Internet : www.offres.ledevoir.com
Courriel : avisdev@ledevoir.com

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-261106-011

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre de la famille/Divorces)
PRESENT:
LE GREFFIER-ADJOINT
NGO, THI BICH NGA

Partie demanderesse c.
ARIF RAFIQ

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à ARIF RAFIQ de comparaître au greffe de cette Cour situé au Palais de Justice de Montréal 10 St-Antoine Est, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans Le Devoir.

Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de ARIF RAFIQ.

Lieu: Montréal
Date: 2001 DEC. 21

Michel Martin
Greffier adjoint

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-261106-011

COUR SUPÉRIEURE
DISTRICT DE MONTRÉAL
Présent greffier adjoint:
ANA MILAGRO MARCHANTE
Demanderesse;
OSCAR RENE DEL VALLE VIRULA
Défendeur;

ASSIGNATION

ORDRE est donné à OSCAR RENE DEL VALLE VIRULA de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est St. Antoine, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal «Le Devoir».

Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de OSCAR RENE DEL VALLE VIRULA.

Lieu: Montréal
Date: 14 décembre 2001

Michel Pellerin
Greffier adjoint

comptant ou chèque visé, Michel Di Fiore, H.J., District de Montréal, MACERA & ASSOCIÉS, HUISSIERS DE JUSTICE, 31, rue St-Jacques ouest, r.c., Montréal, Québec, H2Y 1K9. Tél. : (514) 848-0979, fax: (514) 848-7016.

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, COUR SUPÉRIEURE, NO: 700-17-000727-007. NADON SPORT INC. VS 9073-0656 QUÉBEC INC. Le 09-01-2002 à 10h00 heures au 300, CHEMIN LAVALTRIE, LAVALTRIE seront vendus par

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
(numéro 1024 de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de : GERALD LAPOINTE

Débiteur

AVIS est par les présentes donné que Gerald Lapointe, domicilié au 925, rue Étienne-Bruil, dans la ville de Boucherville, province de Québec, a déposé une proposition entre nos mains le 29 jour de mars 1999 et que ladite personne insolvable ne s'y est pas conformée et est réputé dès lors avoir fait cession de ses biens conformément à l'article 63(1) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité le 21^{er} jour de décembre 2001 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 11^{er} jour de janvier 2002 à 10 h 00 de l'avant-midi, au bureau du Syndic, 1001, boul. de Maisonneuve Est, bureau 525, dans la ville de Montréal (Québec).

DATE DE MONTRÉAL, ce 29 jour de décembre 2001.

LUSSIER, TULL & ASSOCIÉS INC. Syndic
Robert Tull, CA, CIRP
Responsable de l'actif

LUSSIER, TULL & ASSOCIÉS INC. Syndic
1001, boul. de Maisonneuve Est, bureau 525, Montréal (Québec) H2L 4P9
Téléphone : (514) 878-4545
Bilamville : (450) 979-3880

Raymond Chabot inc.

LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS

Dans l'affaire de la faillite de : OLIVIER LATOUR, faisant affaires sous la raison sociale « Fromagerie St-Hyacinthe Entr. » au 1630, Allée du Marché à St-Hyacinthe et domicilié au 730, av. Choquette à St-Hyacinthe (Qc) J2S 6E3.

AVIS est par les présentes donné que la faillite de OLIVIER LATOUR résidant au 730, av. Choquette, St-Hyacinthe (Qc) J2S 6E3, est survenue le 18 décembre 2001, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 7 janvier 2002, à 13 h 30, au 1050, boul. Casavant Ouest, bureau 2001, St-Hyacinthe (Qc).

Fait à Saint-Hyacinthe, le 20 décembre 2001.

RAYMOND CHABOT INC. Syndic de l'actif de Olivier Latour
Louis Langevin, CA, CIRP
Responsable de l'actif

1050, boul. Casavant Ouest
Bureau 2001
St-Hyacinthe (Québec) J2S 8B9
Tél. : (450) 774-4300
Télé. : (450) 771-0421

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire des faillites de :

LAFLECHE DUMAIS, demeurant au 80, rue Devon, Baie-D'Urfe (Québec) H9X 2X1.

Faille

AVIS est par les présentes donné que LAFLECHE DUMAIS a fait cession le 10^{er} jour de décembre 2001 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 8^{er} jour de janvier 2002 à 9 h 30 au bureau du SYNDIC.

Ce 13^{er} jour de décembre 2001.

PRIMEAU PROULX PIGEON & ASSOCIÉS INC.
Syndic

SYLVAIN PROULX, CA, CIRP, Syndic Administrateur
101, Roland Thérien, bureau 380
Longueuil (Québec) J4B 4B9
Tél. : (450) 670-1040
Tél. : (450) 670-1542

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de : SYLVIA DEWIT, demeurant au 80, rue Devon, Baie-D'Urfe (Québec) H9X 2X1.

Faille

AVIS est par les présentes donné que SYLVIA DEWIT a fait cession le 10^{er} jour de décembre 2001 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 8^{er} jour de janvier 2002 à 10 h 00 au bureau du SYNDIC.

Ce 13^{er} jour de décembre 2001.

PRIMEAU PROULX PIGEON & ASSOCIÉS INC.
Syndic

SYLVAIN PROULX, CA, CIRP, Syndic Administrateur
101, Roland Thérien, bureau 380
Longueuil (Québec) J4B 4B9
Tél. : (450) 670-1040
Tél. : (450) 670-1542

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

APPEL D'OFFRES

Devis de Charge de projet
Réalisation de l'exposition permanente «Appartenances»
MUSÉE DE CHARLEVOIX

Le Musée de Charlevoix lance un appel d'offres pour un mandat de charge de projet visant la réalisation de l'exposition permanente ayant pour objet le patrimoine et la culture de la région de Charlevoix.

Le chargé de projet assumera la responsabilité de la planification, de la conception, de la coordination, de la gestion, de la réalisation et de la mise en place de l'exposition (195m², 250 000 \$). Il sera sous la supervision du directeur et secondé par la gestionnaire des collections.

Le mandat débutera en février 2002, l'ouverture de l'exposition est prévue pour la fin 2002. Le dépôt des soumissions doit être effectué au plus tard le vendredi 1^{er} février 2002.

Pour obtenir plus d'information sur le devis de cet appel d'offres, veuillez consulter le site web de l'Observatoire de la SMQ (www.smq.qc.ca) ou vous adresser à Monsieur Patrick Giroux (418-665-4411) qui vous le fera parvenir par courriel ou par télécopieur.

LE MARCHÉ BORSIER

Table with 4 columns: TITRE, Volume, Haut, Bas, P. Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: TITRE, Volume, Haut, Bas, P. Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: TITRE, Volume, Haut, Bas, P. Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: TITRE, Volume, Haut, Bas, P. Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: TITRE, Volume, Haut, Bas, P. Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: TITRE, Volume, Haut, Bas, P. Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: TITRE, Volume, Haut, Bas, P. Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: TITRE, Volume, Haut, Bas, P. Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: TITRE, Volume, Haut, Bas, P. Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: TITRE, Volume, Haut, Bas, P. Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: TITRE, Volume, Haut, Bas, P. Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: TITRE, Volume, Haut, Bas, P. Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: TITRE, Volume, Haut, Bas, P. Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: TITRE, Volume, Haut, Bas, P. Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: TITRE, Volume, Haut, Bas, P. Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: TITRE, Volume, Haut, Bas, P. Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: TITRE, Volume, Haut, Bas, P. Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: TITRE, Volume, Haut, Bas, P. Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: TITRE, Volume, Haut, Bas, P. Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: TITRE, Volume, Haut, Bas, P. Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: TITRE, Volume, Haut, Bas, P. Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: TITRE, Volume, Haut, Bas, P. Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: TITRE, Volume, Haut, Bas, P. Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: TITRE, Volume, Haut, Bas, P. Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: TITRE, Volume, Haut, Bas, P. Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: TITRE, Volume, Haut, Bas, P. Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: TITRE, Volume, Haut, Bas, P. Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: TITRE, Volume, Haut, Bas, P. Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: TITRE, Volume, Haut, Bas, P. Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: TITRE, Volume, Haut, Bas, P. Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: TITRE, Volume, Haut, Bas, P. Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: TITRE, Volume, Haut, Bas, P. Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: TITRE, Volume, Haut, Bas, P. Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: TITRE, Volume, Haut, Bas, P. Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: TITRE, Volume, Haut, Bas, P. Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: TITRE, Volume, Haut, Bas, P. Form. Var. for various stock indices and sectors.

Table with 4 columns: TITRE, Volume, Haut, Bas, P. Form. Var. for various stock indices and sectors.

TORONTO

Ces titres, transigés hier, sont présentés en ordre alphabétique et leur valeur est exprimée en dollars canadiens.

LES COTES NEW YORK

TSE 300 7674,97 +24,39

DOLLAR OR 1\$ canadien +0,30 à New York

62,89 € us 277,40 \$ us

LES DEVISES

Voici la valeur des devises étrangères exprimée en dollars canadiens

Table of exchange rates for various countries including Africa, Europe, Asia, and Oceania.

COUP D'ŒIL

BOURSE DE TORONTO TSE 300 (X-TT TSE)



UNITÉS FINANCIÈRES

UNITÉS EN FONDS

LES PLUS ACTIFS DE TORONTO

LES PLUS ACTIFS DU CANADIAN VENTURE

LES PLUS ACTIFS DU CANADIAN VENTURE

LES PLUS ACTIFS DU CANADIAN VENTURE

LES PLUS ACTIFS DU CANADIAN VENTURE

LES PLUS ACTIFS DU CANADIAN VENTURE

LES PLUS ACTIFS DU CANADIAN VENTURE

LES PLUS ACTIFS DU CANADIAN VENTURE

LES PLUS ACTIFS DU CANADIAN VENTURE

LES PLUS ACTIFS DU CANADIAN VENTURE

LES PLUS ACTIFS DU CANADIAN VENTURE

LES PLUS ACTIFS DU CANADIAN VENTURE

LES PLUS ACTIFS DU CANADIAN VENTURE

LES PLUS ACTIFS DU CANADIAN VENTURE

LES PLUS ACTIFS DU CANADIAN VENTURE

LES PLUS ACTIFS DU CANADIAN VENTURE

LES PLUS ACTIFS DU CANADIAN VENTURE

LES PLUS ACTIFS DU CANADIAN VENTURE

LES PLUS ACTIFS DU CANADIAN VENTURE

LES PLUS ACTIFS DU CANADIAN VENTURE

Advertisement for decisionplus.com, featuring a logo and contact information for market analysis services.

Advertisement for 'LA CHRONIQUE' magazine, highlighting its focus on market news and analysis.

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

ANALYSE TECHNIQUE Cadeau de Noël

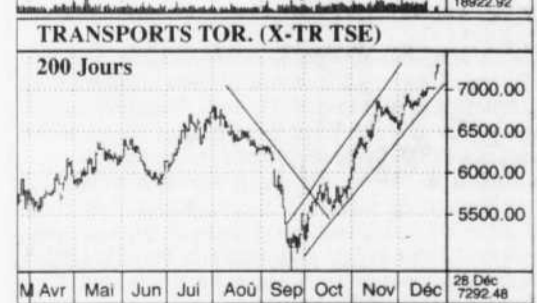
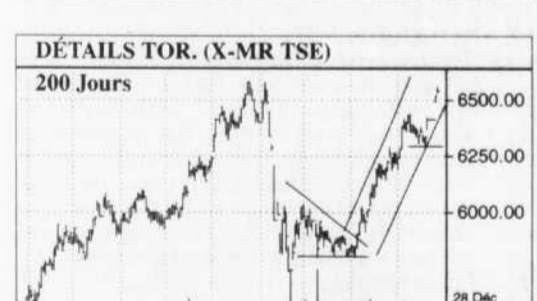
Michel Carignan

Les investisseurs ne pouvaient recevoir un plus beau cadeau: un marché haussier fort et généralisé. Le marché a fait feu de tous ses canons le 27 décembre et a continué le 28. Les aurifères sont allées à l'inverse, bien sûr. Disons que le début de l'année s'annonce bien. Le mouvement actuel est le prolongement de la tendance haussière débutée en fin de septembre sur la plupart des secteurs. Les minières et les services financiers sont les seuls secteurs encore confinés dans leur mouvement de côté mais au moins leur réaction a été de pousser vers le haut de la formation. Pas de fort signal haussier de ce côté-là mais ils devraient quand même suivre les autres.

Les investisseurs de tous les niveaux se sont surtout rués sur les autres secteurs. Entre autres la gestion, le détail, la biotechnologie et, en fait, toutes les technologies ainsi que la consommation, les communications et les industrielles montrent tous des élans provoqués par une affluence d'acheteurs.

Méfiez-vous donc des titres qui ne suivent pas le marché. Quand le marché est si positif, il est facile de trouver des remplaçants. Si vous possédez des titres qui malgré tout ne cessent de chuter, commencez tout de suite à les remplacer. N'oubliez pas que, durant le temps des Fêtes, la modération a bien meilleur goût et cela vaut aussi pour la bourse. Si vous avez plusieurs titres à vous débarrasser, commencez par un ou deux.

Continuez ensuite durant les semaines à venir, à chaque fois que le marché rencontre une nouvelle vague d'acheteurs. Ce n'est pas la première fois qu'on voit le marché partir en hausse à l'approche de la période des REER mais c'est assez rare de voir le phénomène entre les deux fêtes, moment où il y a moins de monde au travail. C'est pourquoi vous remarquerez aussi que les mouvements haussiers des marchés et des secteurs ne sont pas accompagnés de volumes aussi forts que ce que l'on voit normalement dans ce genre de poussée haussière. On ne peut dire combien de temps durera cette phase haussière commencée il y a déjà plusieurs mois, mais vous devez y participer.



LES TAUX D'INTÉRÊT

Voici les taux d'intérêt en vigueur le 27 décembre 2001 dans les principales institutions financières au Canada. Ces taux sont fournis par les institutions financières.

Banques	Dépôt à terme					Prêt hypothécaire		
	30-59 jrs	1 an	3 ans	5 ans	6 mois	1 an	3 ans	5 ans
HSBC Canada	1,20	1,35	2,70	3,65	4,95	4,60	5,75	6,85
Nationale	1,10	1,30	2,70	3,60	4,95	4,60	5,15	7,10
Royale	1,10	1,25	2,70	3,55	4,95	4,60	5,75	6,85
Scotia	1,10	1,35	2,70	3,65	4,95	4,60	5,75	6,85
TD	1,20	1,30	2,70	3,65	4,95	4,60	5,75	6,85
B. Montréal	1,10	1,35	2,70	3,65	4,95	4,60	5,05	6,85
CIBC	1,10	1,30	2,70	3,55	4,95	4,60	5,15	7,10
Desjardins*	1,10	1,30	2,70	3,60	4,95	4,60	5,75	6,85

Fiducies	Dépôt à terme					Prêt hypothécaire		
	30-59 jrs	1 an	3 ans	5 ans	6 mois	1 an	3 ans	5 ans
Desjardins	1,10	1,30	2,70	3,60	4,95	4,60	6,15	7,10
Gr. Investors	—	1,35	2,70	3,65	4,95	4,60	6,15	7,10
London Life	—	1,80	3,30	4,40	4,95	4,60	6,15	7,10
Trust Général	1,10	1,30	2,70	3,60	4,95	4,60	6,15	7,10

Joyeux Noël pour les ventes au détail

KARINE FORTIN
LE DEVOIR

Les efforts des commerçants pour attirer les consommateurs moroses ont peut-être porté fruits. Jusqu'à maintenant, le temps des Fêtes 2001 semble en effet avoir été plus profitable que prévu dans le secteur québécois du commerce au détail. C'est du moins ce qu'estiment les gerants d'établissements et les grandes multinationales du cadeau telles que Wal-Mart. Si elles se confirment, ces impressions pourraient bien constituer la bonne nouvelle économique de la saison en indiquant une reprise hâtive.

Au magasin Future Shop du centre-ville de Montréal, le gerant Moncef Ouerfelli jure qu'il a atteint ses objectifs pour la période qui s'achève: «Nous n'avons pas encore terminé notre trimestre, mais je ne m'attends pas à de mauvaises surprises. Nous avons eu énormément d'achalandage durant la semaine qui a précédé Noël, avec un pic d'environ 10 000 clients le 21 décembre seulement. Et le Boxing Day a été incroyablement occupé. Probablement plus que l'an dernier», assure-t-il.

Même son de cloche au Wal-Mart de Saint-Léonard, au nord-est de Montréal, où les résultats préliminaires surpassent les prévisions. «En dépit de la récession, nous avons eu un excellent temps des Fêtes, particulièrement aux rayons de l'électronique et à celui des jouets», raconte Richard Morin, gerant de la grande surface depuis

quatre ans. «Et il y avait une file terrible le 26 décembre. Nous ne pouvions pas laisser entrer tout le monde.»

Ces déclarations enthousiastes viennent appuyer les affirmations de la maison-mère américaine Wal-Mart qui déclarait mercredi avoir dépassé ses objectifs de ventes pour le mois crucial qui va de l'Action de grâce à Noël. La période des Fêtes a aussi été particulièrement faste pour les détaillants en ligne. Ainsi, les portails d'achat MSN et Yahoo! ont vu leurs ventes respectives augmenter de 56 % et de 85 % en 2001. D'après les données fournies par la Bizrate, une firme qui mesure la valeur des ventes en ligne, les transactions totales sur ces deux sites ont atteint plus de 345 millions \$US pour les 23 et 24 décembre seulement.

Il semble cependant que la croissance ne soit pas partagée également entre tous les établissements. Selon le quotidien ontarien *London Free Press*, les magasins à rayon et les boutiques spécialisées auraient plus souffert que les autres de l'incertitude provoquée par les événements du 11 septembre et par la récession. Les clients en quête d'abaïnes les auraient en effet délaissés au profit des chaînes d'escomptes.

Un secteur névralgique

Aux États-Unis, le commerce au détail compte pour environ le tiers du PIB. Dix pour cent des ventes annuelles ont lieu dans les semaines qui précèdent Noël. Cette période constitue donc un temps

fort de la vie économique. En dépit de résultats préliminaires encourageants, les analystes demeurent donc sur leurs gardes. Selon le *New York Times*, les efforts monumentaux déployés par les commerçants pour attirer la clientèle pourraient leur attirer des ennus au cours des mois qui viennent.

Des soldes hâtifs et extraordinaires — jusqu'à 75 % du prix normal — et des ouvertures plus longues ont ravi les consommateurs mais ils ont rogné les marges de profit des commerçants. Le volume important de vente ne se traduira donc pas nécessairement par des revenus spectaculaires. De plus, l'hiver tardif prive les détaillants de vêtements de revenus importants en les obligeant à réduire le prix des tuques, mitaines et manteaux plus tôt que prévu. Même s'ils avaient réduit leurs commandes en prévision d'une saison difficile, certains commerçants n'auraient pas vendu assez de marchandise pour libérer l'espace nécessaire au stock de printemps qui arrive en magasin à la fin de janvier.

Dans ce contexte, plusieurs analystes commentent à craindre une contraction importante — et peut-être durable — au lendemain du temps des Fêtes. Les résultats de vente définitifs ne seront pas disponibles avant la fin janvier. Il est donc trop tôt pour dire si les sceptiques, qui affirment que 2001 est «la pire année depuis 10 ans», seront confondus, ou si leurs propos seront confirmés.

L'agriculture québécoise est de plus en plus responsable et performante

PIERRE APRIL
PRESSE CANADIENNE

Québec — Lorsqu'en avril dernier, le gouvernement a lancé la Financière agricole — une sorte de fonds de solidarité ou de guichet unique — pour gérer l'ensemble des ressources mises à la disposition des agriculteurs, il a répondu à une requête exprimée depuis plus de 20 ans par les producteurs québécois.

Après l'adoption des modifications à la loi 184 concrétisant le droit de produire des agriculteurs, la mise sur pied de la Financière a fait dire au président de l'Union des producteurs agricoles (UPA), Laurent Pellerin, que les agriculteurs devenaient enfin partenaires à part entière «dans la maîtrise des grands outils financiers qui les concernent».

Cette bonne nouvelle a sûrement contribué à atténuer les effets des attaques et des nombreux reproches dirigés contre les façons de faire des agriculteurs par les environnementalistes, scientifiques et citadins.

En octobre, les agriculteurs ont encaissé durement le film *Bacon*, un documentaire du cinéaste Hugo Latulippe sur l'industrie du porc. En fait, ils ne l'ont pas pris.

Une productrice de porcs, Suzanne Duquette, a vivement réagi au film, dans une lettre ouverte à *La Presse* et reprise dans *La Terre de chez nous*, l'hebdomadaire du monde agricole.

«Je commence à être tannée de me faire dire par des écologistes, professeurs de banlieue, cinéastes et agronomes, coincés dans un bureau, que je suis une polluuse, at-elle écrit. Le pire, c'est quand on ajoute que je ne suis pas «une baronne du cochon», propriétaire d'une mégaporcherie. Je suis une productrice de porcs qui travaille à la ferme familiale et ça finit là.»

Pendant toute l'année, les producteurs agricoles ont été victimes de séries télévisées sur ce qu'on a baptisé la «malbouffe», et ont entendu des scientifiques et spécialistes mettre en doute la qualité des aliments produits au Québec.

Appuyés par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), les dirigeants de l'industrie agricole n'ont pas baissé les bras et se sont volontairement lancés dans des campagnes de sensi-

lisation et de communication pour défendre leurs produits et leurs gestes, pour tenter de démontrer qu'ils ont été les premiers à prendre conscience des problèmes environnementaux qu'on leur attribuait.

Au rendez-vous des décideurs du secteur agroalimentaire, tenu en octobre à Saint-Hyacinthe, M. Pellerin de l'UPA a lui-même fait état du défi qui attend les agriculteurs québécois. Il a rappelé que si, depuis 1998, les gouvernements ont investi près de 356 millions dans les différents programmes en agroenvironnement, les producteurs ont fait plus en engageant quelque 416 millions dans le même secteur durant la même période.

Pour bien démontrer le sérieux des agriculteurs au chapitre de l'environnement, l'UPA a d'ailleurs profité de son congrès annuel de décembre pour annoncer l'implantation d'un premier programme de certification environnementale sur les fermes.

Ce programme volontaire permettra d'instaurer et d'expérimenter dans 76 fermes réparties dans quatre régions du Québec un système de gestion environnementale respectant les critères de la norme internationale ISO 14001, reconnue dans plus de 110 pays.

En 2001, le monde agricole a aussi été témoin de la naissance de l'Union paysanne, un mouvement de contestation, regroupement de citoyens, producteurs, environnementalistes et propagandistes d'une agriculture plus traditionnelle, qui veulent parler au nom des plus petits et qui affirment ne pas trouver leur place dans «la grosse machine trop forte» qu'est devenue l'UPA.

Après s'être fait tirer l'oreille au cours des dernières années, le gouvernement de Bernard Landry a, le 6 décembre, rendu publique «la politique nationale de la ruralité», qui comporte inévitablement un important volet agricole visant, entre autres, à mettre en valeur le potentiel des produits alimentaires de niche et du terroir, réalisant ainsi un engagement pris en octobre lors du Rendez-vous de mi-parcours des décideurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Cette initiative a tout de suite été appuyée par la Financière agricole, qui s'est empressée de créer une nouvelle filiale, munie d'une enveloppe de 24 millions, pour lancer des projets d'investissement en amont et en aval de l'agriculture ainsi que des initiatives de développement régional.

Des clients noirs auraient présumément payé plus cher que les Blancs

Une acquisition américaine de la Banque Royale se retrouve dans l'eau chaude

PRESSE CANADIENNE

Toronto — Une compagnie d'assurance de la Caroline du Sud, qui possède la Banque Royale, pourrait être interdite d'activité pour une année et devoir payer une amende de deux millions \$US parce que ses clients noirs auraient présumément payé plus cher que les Blancs pour obtenir de l'assurance.

La Liberty Life Insurance, de Greenville, a reconnu que les primes d'assurances de certains clients noirs étaient plus élevées, mais elle s'est opposée à toute suspension et à toute amende que pourrait lui imposer l'État de la Caroline du Sud. «Nous avons cessé cette pratique, je crois, dans les années 1960, indiquait jeudi le directeur des communications de la compagnie, William Free. Les incidences d'une telle pratique ne sont pas compatibles avec nos valeurs corporatives actuelles.»

La Liberty en appelle donc de la décision de l'État, ajoutant avoir élaboré une proposition «équitable» pour les détenteurs de polices affectées. M. Free n'a pas voulu divulguer les modalités de cette proposition, invoquant d'autres recours judiciaires en cours contre la compagnie d'assurances. «Nous sommes quelque peu surpris de la position de l'État dans ce dossier», a simplement déclaré M. Free.

La décision de l'État ne peut être appliquée avant que l'appel interjeté par la Liberty Life n'ait été entendu par un tribunal administratif. Si la compagnie devait perdre devant cette instance, on s'attend à ce qu'elle s'adresse ensuite aux tribunaux réguliers. «Le processus d'appel devrait s'étendre

sur un bon moment, étant donné les sommes en jeu», a signalé Doug Concanon, porte-parole du Bureau de l'assurance de la Caroline du Sud.

La Banque Royale du Canada, de son côté, a redirigé toutes les questions vers la Liberty Life — dont elle a fait l'acquisition en novembre 2000, au prix de un milliard.

Si elle devait être suspendue, la Liberty Life ne pourrait plus vendre de nouvelles polices, ce qui l'empêcherait d'enregistrer de nouveaux revenus mais l'obligerait quand même à verser les sommes prévues par les polices d'assurance déjà conclues dans le passé.

La Liberty Life est l'une des plus de 100 compagnies d'assurances américaines qui font l'objet d'enquêtes sur la foi d'indices voulant qu'elles aient fait payer des primes plus élevées et octroyé des compensations moins substantielles à leurs clients noirs. De telles pratiques auraient cessé il y a une trentaine d'années.

L'enquête de l'État de la Caroline du Sud a révélé que la Liberty Life n'avait jamais réajusté à la baisse les primes trop élevées exigées de ses clients noirs sur des polices qui sont demeurées actives pendant deux ou trois décennies après leur entrée en vigueur.

M. Free a affirmé que cette situation s'était poursuivie aussi longtemps en raison d'un fossé technologique: «Un grand nombre de ces vieux dossiers ne sont pas disponibles sous forme de fichiers informatisés», a-t-il avancé. De même, a-t-il ajouté, les dossiers ne sont pas classés en fonction de la race de l'assuré, ce qui fait de la recherche d'anomalies «un processus extrêmement fastidieux».

CSN

SUITE DE LA PAGE B 4

tager avec les provinces», note le président de la centrale. Selon lui, le gouvernement a maintenant l'obligation d'assouplir les règles d'admissibilité, d'assurer une couverture aux travailleurs autonomes et de verser au gouvernement du Québec les sommes nécessaires à la mise sur pied du régime de congés parentaux qu'il a adopté. Une poursuite de la CSN contre le gouvernement fédéral à ce sujet suit d'ailleurs son cours devant les tribunaux.

Des dossiers préoccupants

M. Laviolette s'inquiète aussi des conséquences du 11 septembre sur la législation canadienne. «La situation économique se redresse progressivement, mais les gouvernements semblent vouloir entretenir la psychose face à la sécurité et en profitent pour adopter des lois répressives», souligne-t-il. À l'image des autres groupes qui s'opposent à la mondialisation néolibérale, la centrale syndicale craint que les lois C-36 sur le terrorisme et C-42 sur les zones militarisées ne servent à étouffer les voix de ceux qui proposent des alternatives à «l'asservissement des droits sociaux aux impératifs commerciaux».

La résistance aux impératifs du marché sera au cœur des préoccupations de la CSN au cours des prochains mois. L'organisation participera d'ailleurs au Sommet social de Porto Alegre, au Brésil, au début de l'année prochaine, pour défendre sa vision d'une «mondialisation de la justice, de l'équité et de la démocratie».

Au Québec, la centrale emploiera son énergie à régler la complexe question de l'équité salariale. M. Laviolette espère aussi obtenir de Québec l'adoption d'un processus pour indexer automatiquement le salaire minimum dans le cadre de la loi sur les normes du travail. La CSN se dit aussi prête à travailler à la mise sur pied d'une alternative politique aux acteurs actuels, notamment en appuyant l'adoption d'un mode de scrutin proportionnel: «Entre le tout à l'économie du Parti libéral et la dilution du projet social du PQ, il faut faire de la place pour d'autres voix.»

Claude Chiasson fait relâche en cette période des Fêtes. Sa chronique reviendra le samedi, 5 janvier 2002.



Obtenez des

cotes en temps réel

pour aussi peu que

9,95 \$ par mois

plus royautés.

decisionplus.com

514 392.1366
1 877 392.1366
995.decisionplus.com

É D I T O R I A L

La pagaille
sanglante

Dans le contentieux qui oppose l'Inde au Pakistan, les militaires ont actuellement plusieurs coudées d'avance sur les diplomates. À un point tel que les probabilités qu'un conflit majeur sur fond de Cachemire soit déclenché sont de loin plus élevées qu'un apaisement des tensions.

Au cours des dernières 24 heures, plus d'un représentant pakistanais a souligné et répété que la guerre avec l'Inde est inévitable et moins que la communauté internationale se mêle avec conviction de la partie. L'intervention directe de l'assemblée des nations demeurant une éventualité, reste la réalité brutale du jour: ils ne se parlent plus. Entre le président pakistanais Pervez Musharraf et son homologue indien Atal Behari Vajpayee, les ponts sont coupés. Sauf lorsqu'il s'agit de décliner les mesures de rétorsion.

Depuis deux jours, on assiste à une escalade qui laisse présager ou plutôt deviner que les acteurs en présence sont présentement plus enclins à se saigner qu'à panser les plaies ouvertes en 1947 lorsque ces deux nations ont obtenu leur indépendance. Dans un premier temps, le gouvernement indien a interdit l'accès de ses routes, chemins de fer et espace aérien aux compagnies pakistanaises en accompagnant cela d'une réduction de moitié de son personnel diplomatique basé au Pakistan. Ce dernier s'est empressé de répondre à ces gestes en versant le sujet. En les appliquant aux entreprises indiennes. Dans un deuxième temps, l'Inde a commandé le déplacement de plus de 20 000 personnes habitant des villages situés non loin de la frontière. Le Pakistan a pris des dispositions presque analogues pour ses citoyens.

Ces gestes ont ceci de classique qu'ils précèdent toujours l'appel du clairon. Sur ce front, le militaire, les préparatifs vont bon train. Ainsi, l'Inde a concentré, le long de la frontière, des missiles Prithvi, dotés d'un rayon d'action évalué à 200 kilomètres. Pas moins de 95 % des forces aériennes de ce pays ont été placées, pour reprendre le jargon militaire d'usage, «en position offensive». Enfin, le ministre indien de la Défense, George Fernandes, a certifié que la mobilisation à grande échelle sera achevée dans trois jours.

Du côté pakistanais, on s'est abstenu de décliner les gestes des militaires. On s'est contenté de dire que des réponses appropriées avaient été arrêtées. Par contre, plus d'une voix s'est élevée pour souligner que l'Inde voulait la guerre, que ce pays s'était mis dans une situation telle qu'il est désormais prisonnier de la logique de guerre. On a crié cela sur tous les tons en prenant soin de faire l'économie d'une précision. Si l'Inde s'interdit l'utilisation en premier des armes nucléaires, ce n'est pas le cas du Pakistan. Tout cela considéré, les diplomates occidentaux assurent que les déploiements militaires des derniers jours sont les plus importants depuis 1971, lorsque ces deux nations avaient bataillé pour la troisième fois depuis 1947.

Grosso modo, l'enjeu est le même depuis près de 50 ans: le Cachemire. Parce qu'il se sent à l'étroit sur son territoire, parce qu'il étouffe, parce qu'il veut de l'espace, parce qu'il a perdu le Pakistan oriental devenu le Bangladesh, Islamabad veut mettre la main sur le Cachemire indien. À ce propos, peut-être faut-il rappeler que lorsque la Grande-Bretagne accorda l'indépendance en 1947, elle s'arrangea pour laisser le Pakistan dans une situation inégale. Celui-ci obtint 23 % du territoire de l'ancienne colonie pour loger, si l'on ose dire, 18 % de la population de la colonie en question. Qui plus est, le Pakistan hérita de seulement 10 % des infrastructures industrielles des deux nouveaux États et de 7 % des emplois. On l'aura compris, le Pakistan récolta la portion congrue de l'héritage britannique. Qui plus est, la Grande-Bretagne cultiva le machiavélisme jusqu'à jouer les Ponce Pilate au Cachemire en décidant qu'il appartenait aux habitants de cette province à majorité musulmane de choisir entre l'Inde et le Pakistan. Le maharajah de l'endroit, Hari Singh, décida unilatéralement pour l'Inde après que celle-ci se fut engagée à organiser éventuellement un référendum qui n'a jamais été tenu!

Depuis lors, le Cachemire est au cœur des relations, toutes empreintes de rancœur, qu'il y a entre ces deux nations. L'une réclame cette province parce qu'elle est musulmane et qu'elle doit donc être arrimée au Pakistan, qui a choisi d'être un État islamique. L'autre entend y rester parce qu'elle entend bien contrôler les faits et gestes de ces musulmans qui détestent les hindous et vice-versa. Une pagaille sanglante est en vue.



Serge Truffaut

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



L E T T R E S

La seconde phase

Les attentats du 11 septembre étaient des actes de guerre. Ils appelaient donc la guerre. On ne voit pas trop comment un ennemi qui, à sa manière, fait la guerre ne trouverait pas la guerre sur son chemin. On a pu cependant douter de l'opportunité ou de la justification de celle-ci tant qu'on se demandait si elle allait être efficace, si elle ne provoquerait pas dangereusement l'Islam ou si l'organisation terroriste avait la menaçante ampleur ou l'incroyable complexité qu'on lui connaît maintenant. Aujourd'hui, mi-décembre, la machine terroriste de l'Afghanistan, qui était si redoutable, cède rapidement devant la prodige armée, qui semble être d'une efficacité prodigieuse et sans commune mesure avec celle des armées russes de naguère, d'autant que les talibans n'ont aucun soutien militaire de l'étranger.

Il ne s'agit donc plus de répondre à la première question, celle de savoir s'il était légitime ou avisé de déclarer la guerre, mais plutôt à une seconde, qui se présente différemment. Celle-ci, subsidiaire, devient la principale. La voici. Le terrorisme planétaire aura-t-il paradoxalement ouvert une voie nouvelle au progrès des empires? La riposte aura-t-elle donc été une occasion favorable pour une suite d'une autre nature? Si tel est le cas, il s'agirait de contrôler enfin des contrées restées plus ou moins réfractaires jusqu'à ce jour devant l'impérialisme et, par là, d'assurer une mainmise incontestable sur le Moyen-Orient dans son entier et sur l'Asie centrale.

De cette manière, une certaine partie de l'Islam non encore gagnée en viendrait sous la contrainte à basculer dans un espace de satellisation lucrative, lucrative pour des oligarchies, sur le modèle par exemple de l'Arabie Saoudite.

Peut-être assistons-nous ces temps-ci à une certaine mutation politique dans le monde. Elle aurait commencé pendant la guerre du Golfe. Une occasion plus déterminante encore serait survenue le 11 septembre.

Une porte inattendue se serait entrebâillée

devant l'impérialisme, celui-ci faisant maintenant un pas de plus jusque-là impossible. C'est en pourchassant les terroristes que ce pas s'accomplirait, ou plutôt à la faveur de l'occasion offerte par cette poursuite. (Mais de cela, les médias ne parlent pas beaucoup.)

Par la même occasion, la mondialisation, jusqu'ici confiée plutôt à l'activité économique et politique des multinationales, serait passée partiellement et pour un temps sous la responsabilité directe des armées, chargées çà et là de niveler le terrain de manière plus expéditive.

On assisterait là à une poussée additionnelle vers la mondialisation, autrement dit à un nouveau tournant politique rendu possible par la circonstance aussi bien que par les moyens déployés d'aujourd'hui.

Pierre Vadeboncoeur

Insanités radiophoniques

Le 23 décembre dernier, les auditeurs de la Chaîne culturelle de la radio de Radio-Canada ont pu entendre, dans le cadre de l'émission Alexis Martin présente, une fiction radiophonique de Yvan Bienvenue intitulée «Joyeux Noël Julie!» Semblant tenir le texte de Bienvenue en haute estime, le comédien et animateur Alexis Martin l'a présentée de la façon suivante: «[...] il arrive qu'un sujet en apparence scabreux, entre les mains d'un poète et d'une grande comédienne, donne une œuvre percutante, qui a l'insigne vérité des éternelles questions, dont celle-ci: que faire de l'injustice?»

Malheureusement, les auditeurs ont eu droit pour toute réponse à une sordide histoire que l'on peut résumer ainsi: estimant que le système judiciaire n'arrivait pas à contrôler et à punir correctement leur agresseur, un groupe de femmes victimes de viol décident de se faire justice elles-mêmes en faisant subir au coupable un supplice atroce et dégradant. La table est mise, et on nous servira la pire des abominations artistiques: s'arracher les tripes en blasphémant à tous les deux mots au nom d'une prétendue sincérité.

Devant un tel ouvrage, ce qui m'indispose, c'est l'ignorance glorieuse d'un modèle artistique usé à la corde. On s'imagine que plus c'est laid et dégoûtant, meilleur c'est, parce que plus près de la réalité. Pourtant en agissant ainsi, non seulement on se conforme à un modèle rétrograde et stérile, en plus, on se fait imposteur parce qu'on confond sans retenue le témoignage ou la confession impudique, réels ou fictifs, avec la véritable création littéraire.

Comment se fait-il que notre radio d'État nous propose de pareilles insanités en cette période de grande écoute radiophonique qu'est le temps des Fêtes? Le Québec est-il dépourvu à ce point d'auteurs de talent ou bien est-ce un problème de sélection de textes? De grâce, qu'on arrête de nous assommer avec de petits auteurs contre-culturels qui s'imaginent encore que la culture contemporaine rime nécessairement avec *sex, drugs and rock 'n' roll*. On en a marre!

Éric Cornellier
Enseignant au primaire

Amende magistrale

Voilà, je viens d'écopier d'une magistrale (ra-cine latine: leçon du maître...) amende de 136 \$ pour avoir mal vu une interdiction de tourner à gauche à la charmante intersection Saint-Hubert et Métropolitain. Il y avait deux périodes interdites et, à 16h, j'ai eu le malheur de m'engager sur la voie de la haute illégalité...

Quand un gouvernement (plusieurs, en fait) vous saigne à blanc pour le bien de la majorité (logique, non?), on est porté à réfléchir un tantinet: si les amendes étaient proportionnelles au revenu de chacun, il y aurait moins de grogne mais aussi moins de revenus. Bon, mais les gens auraient plus d'argent à dépenser et l'État (mérite-t-il vraiment une majuscule?) empocherait autant d'argent par les taxes. Donc, je propose que les amendes soient déductibles d'impôt selon le revenu des «victimes». Bonjour les rêveurs...

Louis Létienne
Citoyen

LIBRE OPINION

Affaiblis par le scrutin majoritaire, les francophones
retrouveraient leur force avec une proportionnelle

PIERRE SERRÉ

Docteur en science politique

Le mode de scrutin majoritaire affaiblit considérablement l'influence électorale des francophones, qu'ils soient souverainistes ou fédéralistes nationalistes. Ce fait tient de l'articulation qu'il fait du vote divisé de la majorité francophone — laquelle est partagée entre plusieurs partis, à l'image de la plupart des autres sociétés occidentales — et du vote en bloc d'une minorité non francophone qui compte pour environ 15 % de l'électorat votant. S'il est évident que le vote de tout individu est parfaitement légitime, le mode de scrutin majoritaire a néanmoins des effets sur la représentation qu'il serait insensé de ne pas considérer.

Ainsi, avec le scénario le plus favorable au Parti québécois (PQ), soit un vote de 60 % pour le PQ contre 40 % pour le Parti libéral du Québec (PLQ), les candidats souverainistes ne se font élire que lorsque les francophones comptent pour au moins 79 % de l'électorat votant d'une circonscription à Montréal. Un vote plus faible en faveur du PQ, par exemple 55 % pour le PQ contre 45 % pour le PLQ, fait passer la proportion minimale de francophones nécessaire à l'élection d'un candidat souverainiste à 90 %. Hors Montréal, un tel clivage chez les francophones correspond au meilleur scénario pour le PQ.

Les avantages dont jouissent les candidats libéraux détenteurs de sièges sûrs sont énormes: mandats illimités, expérience parlementaire supérieure, visibilité et prestige dans l'électorat, réseautage entre députés en vue du partage des postes ministériels

une fois au pouvoir, nominations et retraites dorées pour les plus doués. Tels sont les ingrédients qui les amènent à contrôler les échelons supérieurs du PLQ.

De fait, le poids relatif des députés libéraux redevables de leur élection ou liés aux non-francophones augmente au fur et à mesure que l'on monte dans la hiérarchie libérale. De 1970 à 1998, en moyenne, les non-francophones ont représenté de 25 à 35 % de l'électorat libéral. Lorsque dans l'opposition, les non-francophones ont influé directement sur l'élection de 90 % des députés libéraux. Au pouvoir, près des deux tiers des députés libéraux sont dans la même situation, 75 % des membres du conseil des ministres et la quasi-totalité des sept ou huit ministères les plus importants. Mesurer le pouvoir des non-francophones en fonction du nombre de représentants qu'ils ont relève d'un certain ethnocisme. Les élus sont d'abord liés à leur électorat.

L'alliance entre non-francophones et fédéralistes radicaux francophones leur donne le contrôle du PLQ autant au pouvoir que dans l'opposition. Le plus important demeure le fait que ces radicaux, qui ne représentent qu'un courant minoritaire chez les francophones, contrôlent l'un des pôles de définition du cadre de légitimité du Québec. Par l'amplification démesurée de leur influence, certaines idées et positions politiques contraires aux intérêts fondamentaux des francophones sont défendues, rendues tout à fait légitimes, banalisées et promues dans tout l'électorat. Les francophones sont ainsi affaiblis sur la scène provinciale, face à Ottawa et face aux autres gouvernements provinciaux.

Le mode de scrutin majoritaire fabrique la structu-

re de pouvoir qui a procédé à l'assimilation des francophones hors Québec. Totalement évincés du pouvoir à Montréal, baïllonnés par les élus fédéralistes, les francophones n'ont plus qu'à apprendre le silence et à se désinvestir du politique. Alors que les tendances démolinquistiques font disparaître Montréal jour après jour des enjeux électoraux (le rythme de l'intégration linguistique actuelle ne suffit pas), alors que la gouverne politique des principales villes du Québec (Montréal, Longueuil, Laval, Gatineau, Sherbrooke) est dorénavant hors de portée des souverainistes (et que les libéraux fédéraux et provinciaux y trouveront bonne fortune à satiété), le risque d'une mutation de la culture politique des Québécois ne devient que plus réel. L'être humain s'adapte. La meilleure preuve en est fournie par les francophones de l'Outaouais, dont le comportement électoral a subi, depuis l'échec de l'Accord du lac Meech, une véritable rupture avec celui des francophones du reste du Québec. S'agit-il là d'un stade intermédiaire entre les francophones du reste du Québec et ceux du reste du Canada? Un stade vers lequel évolue maintenant Montréal?

Un mode de scrutin proportionnel libérerait de formidables forces politiques et permettrait une véritable conquête de la scène électorale par les francophones. Le PLQ éclaterait, les francophones fédéralistes nationalistes et les autonomistes seraient placés devant leurs propres contradictions: réclamer du Canada anglais des aménagements permettant aux francophones d'assurer leur survie, aménagement qu'il ne concèdera jamais au Québec. Leur soumission aux fédéralistes radicaux et aux non-franco-

phones serait éminemment inconfortable. Les allophones et les anglophones acceptant le fait français auraient à la fois la capacité et la possibilité de se soustraire à la tutelle des radicaux. Une situation plus favorable aux francophones en émergerait.

Quant au PQ, un éclatement éventuel ne le ferait pas disparaître, loin de là. Il permettrait — effet capital — de recentrer les débats entre souverainistes et nationalistes plutôt qu'avec les fédéralistes radicaux. Pour réussir une telle reconfiguration des rapports entre fractions politiques, aucune trace de ce qui produit une influence démesurée des non-francophones — le mode de scrutin majoritaire — ne doit subsister. Une proportionnelle régionale modérée, qui permettrait de préserver les liens entre élus et territoires, donnerait aux fédéralistes radicaux un poids politique correspondant à leur poids démographique.

Un mode de scrutin proportionnel aurait un formidable effet déclencheur: politisation et participation accrues et, surtout, transformation de la culture politique des Québécois en une culture de groupe majoritaire. À elle seule, cette transformation surpasserait tous les inconvénients associés à tort ou à raison à une représentation proportionnelle. Loin d'affaiblir les francophones, cette dernière générerait beaucoup plus d'unité face à un Canada anglais qui, lui, ne changera pas. L'option la plus malheureuse serait de conserver le mode de scrutin actuel, après avoir livré le pouvoir municipal aux fédéralistes radicaux et au moment où le poids des francophones commence à décliner à l'échelle du Québec.

pierre.serre@sympatico.ca

IDÉES

Enfin une notaire au petit écran!

La profession a connu des hauts et des bas depuis une vingtaine d'années

LUCIE LAFLAMME

Docteure en droit, professeure à l'Université de Sherbrooke et directrice du deuxième cycle de diplôme de droit notarial au deuxième cycle

Cet automne, comme plusieurs d'entre vous, j'ai eu le plaisir de suivre, de semaine en semaine, la télésérie *La Vie, la vie*. Outre le bonheur d'y retrouver des personnes attachants, j'y ai retrouvé certains de mes intérêts professionnels puisqu'un des personnages, Marie — interprétée par Julie McClemens — pratiquait le notariat. Comme j'ai manqué quelques épisodes, je n'ai pas saisi tout de suite quelle profession Marie exerçait et j'étais intriguée. Bien sûr, comme plusieurs téléspectateurs, j'ai rapidement su qu'elle était médiatrice familiale. Mais pour exercer le travail de médiatrice ou médiatrice familial, il faut d'abord être notaire, avocat, psychologue, travailleur social ou conseiller en orientation. Laquelle de ces professions exerçait-elle donc? J'ai eu ma réponse lorsqu'il fut question d'association, à la toute fin des épisodes de l'automne. J'ai découvert alors, que Marie était notaire...

Bravo pour les artisans de cette télésérie car ils étaient bien renseignés. Le personnage de Marie, comme notaire, correspond à la nouvelle image et aux nouveaux défis du notariat, et ce, à plusieurs égards. Avant d'en faire la démonstration, il convient de penser aux non-initiés. C'est pourquoi je propose de présenter d'abord, à grands traits, un tableau sommaire du notariat et des notaires en général.

Le notariat et les notaires

Le notariat au Québec ne date pas d'hier. Il a été la première profession à s'organiser juridiquement sous le principe de l'autogestion (c'est-à-dire que les nominations ne dépendent pas de l'État) en créant la Chambre des notaires. Elle fêtera, en 2002, ses 155 ans d'existence.

De façon générale, un notaire est un officier public et un conseiller juridique. Comme officier public, le notaire détient une parcelle de l'autorité publique faisant en sorte qu'il peut conférer l'authenticité aux actes qu'il reçoit. Ces actes font alors preuve, à l'égard de tous, des actes juridiques qu'ils renferment et des déclarations des parties qui s'y rapportent directement. À cet égard, l'acte authentique présente une sécurité accrue, si est comparé aux actes qui ne revêtent pas cette forme, c'est-à-dire les actes sous seing privé.

Le notaire, à l'instar de son collègue avocat, possède un baccalauréat en droit. Ainsi, comme conseiller juridique, le notaire peut donner des avis juridiques qui peuvent, ou non, déboucher sur la conclusion d'un acte notarié (authentique) ou autre. Contrairement aux idées généralement reçues, les connaissances du notaire ne se limitent pas au droit immobilier, familial et successoral. Le notaire est aussi formé en droit fiscal, municipal, en droit de l'entreprise et dans bien d'autres domaines.

Malgré ces missions ou fonctions multiples, cette profession a, depuis une vingtaine d'années — pour ne s'arrêter qu'à cette période — connu des hauts et des bas. Ceci est dû, en grande partie, au fait que la profession est perméable à la conjoncture économique et politique.

À l'instar de plusieurs professionnels, la conjoncture économique influence la situation financière des notaires. En effet, pour les notaires, les périodes de récessions économiques sont parfois dramatiques.

Bien qu'ils soient formés pour œuvrer dans plusieurs domaines du droit, la pratique des notaires s'est toujours concentrée, et se concentre toujours, de façon marquée, en droit immobilier. Un sondage réalisé en 2000 révèle en effet que 50 % des revenus des notaires proviennent de la pratique du droit immobilier. Ainsi, une baisse de l'activité économique dans ce domaine produit une influence directe sur les revenus des notaires. Forts des désagréables expériences des dernières récessions économiques, les notaires tentent de plus en plus de diversifier leur pratique. La corporation professionnelle met d'ailleurs beaucoup d'énergie en ce sens. Il reste que le droit immobilier, pour les notaires, est encore trop souvent vu comme une pointe de gâteau qu'il faut se partager.

La conjoncture économique n'est pas la seule à influencer le notariat. Certaines décisions politiques sont aussi ravageuses, sinon plus. Comme officiers publics, les notaires ont longtemps profité d'un tarif de rémunération. Parce qu'il existait un tarif, un notaire ne pouvait pas, en principe, négocier avec le notaire les honoraires qu'il paierait. Les honoraires, ou la façon de les fixer, étaient préétablis et tous devaient s'y soumettre. Filet de sécurité, garantie de leur professionnalisme? Peu importe. Dans certains cas, le tarif profitait aux notaires et c'était trop. Ainsi, après plusieurs années de discussions où les notaires ont défendu à l'aveugle leur tarif, les notaires ont



Le personnage de Marie (interprété par Julie McClemens, à gauche), comme notaire, correspond à la nouvelle image et aux nouveaux défis du notariat, et ce, à plusieurs égards.

perdu ce droit au début des années 90. Les notaires passaient donc à l'ère de la concurrence. Si les jeunes notaires s'y sont rapidement adaptés, les notaires ayant connu l'imposition d'un tarif l'ont regretté longtemps. Des luttes fratricides et une certaine morosité ont persisté pendant quelques années. Plusieurs notaires n'étaient pas prêts pour le libre marché. La profession s'en est ressentie et en connaît encore parfois les soubresauts.

Aux préoccupations des notaires à propos du tarif s'est ajoutée, au début des années 90, l'incertitude engendrée par la perspective d'un nouveau Code civil. Fruit de plusieurs décennies de travail auquel ils ont pris une part active, le nouveau Code civil du Québec était envisagé avec méfiance par plusieurs notaires. En effet, il ne comportait pas d'élargissement de leurs compétences exclusives (exemple: étendre le recours obligatoire à l'acte notarié). Toutefois, il ne pouvait être question de dénoncer auprès de la population en général. Les notaires ont donc fait le choix de dénoncer le recours aux tribunaux et portait atteinte à la liberté contractuelle. Dans cette foulée, le Centre de droit préventif était créé et plusieurs campagnes de publicité visant à sensibiliser l'opinion publique ont eu lieu. Conséquence de l'adoption d'un nouveau Code civil, les notaires, à l'instar de leurs confrères avocats, sont retournés sur les bancs d'école en 1993 pour se familiariser avec le nouveau code. Un climat d'incertitude planait donc une fois de plus. Cette période de turbulence a eu des répercussions pour la relève. Depuis

l'adoption du nouveau Code civil, les facultés de droit accusent une baisse marquée d'étudiants intéressés à se diriger vers le notariat.

Depuis les années 90, le nombre de candidats désirant se diriger au notariat ne cesse de décroître. En 1990-91, 188 candidats étaient admis à la profession de notaire. En 2000-01, ils étaient seulement une soixantaine.

Pourtant, la profession de notaire est attrayante! Le notaire est un juriste qui est proche de ses clients et des grands événements de leur vie: testament, mandat, achat d'une propriété, etc. Contrairement à d'autres professionnels, il bénéficie de la confiance du public.

Ceci étant dit, la profession de notaire a encore beaucoup à offrir aux jeunes qui désirent pratiquer et à la population en général. Les notaires ont en effet besoin de relève dans les secteurs traditionnels qui lui sont reconnus: droit immobilier, droit successoral, etc. La Chambre des notaires investit beaucoup pour consolider certains autres secteurs de pratique comme le droit de l'entre-

prise. Il faudra surveiller, dans le futur, le fruit de ces efforts.

Marie, dans *La Vie, la vie*: une image du notaire et du notariat

Le Québec compte actuellement environ 3200 notaires (en comparaison, les avocats sont plus de 18 000). 53 % des notaires sont des hommes alors que 47 % sont des femmes. Le personnage de Marie dans *La Vie, la vie* correspond au profil type du notaire actuel puisque les notaires de moins de 40 ans sont des femmes en grande majorité. En fait, dans cette catégorie d'âge, elles sont deux fois et demie plus nombreuses que leurs homologues masculins. La situation des patrons de Marie correspond également au profil du notaire plus âgé. Les notaires de 45 ans et plus sont en grande majorité des hommes. Ils sont près de quatre fois plus nombreux que les femmes notaires du même âge.

Dans *La Vie, la vie*, Marie est une notaire salariée à l'emploi d'une étude notariale. Encore une fois, ce profil correspond à l'emploi. En effet, le statut de salarié à l'emploi d'une étude notariale concerne 34 % des notaires et plus particulièrement les femmes, car 52 % des notaires salariés à l'emploi d'une étude notariale sont des femmes...

Cette féminisation de la profession risque de s'accroître dans les années à venir. Les filles sont plus nombreuses à s'inscrire dans nos facultés de droit que les garçons (à l'Université de Sherbrooke, elles représentent 58 % des étudiants admis en première année). Et cette tendance est nettement plus marquée du côté du diplôme en droit notarial (au diplôme en droit notarial de deuxième cycle à l'Université de Sherbrooke, les filles représentent 81 % de la clientèle).

Il y aurait encore beaucoup à dire au sujet du notariat, mais il convient de relever, pour terminer, que Marie est une notaire qui semble s'être spécialisée dans la médiation familiale, comme plusieurs notaires le font. L'avenir du notariat passera d'ailleurs, de plus en plus, par la spécialisation. Non pas qu'il n'y aura plus de place pour les généralistes, mais le droit se développe et se complique de plus en plus. Ainsi, les notaires n'auront guère le choix, à court et à moyen terme, de se partager la tâche. Il n'est d'ailleurs plus rare de voir des notaires se spécialiser en droit de l'entreprise, en procédures non contentieuses (ouverture de tutelles, curatelles, homologation de mandats donnés en prévision de l'aptitude, etc.), en financement, en droit immobilier ou autre, et ce, afin de maintenir adéquatement leurs compétences à jour.

En conclusion, même si Marie, au terme de la dernière émission, a refusé de s'associer avec les autres notaires afin d'avoir un rythme de vie moins rapide, je lui souhaite néanmoins de rester notaire en 2002, car il s'agit d'une belle profession!



Denise Bombardier

Résolutions du jour de l'An

Il est de tradition, le 1^{er} janvier, de prendre l'engagement de nous amener sur un certain nombre de points que l'on détermine à l'avance. Cette démarche n'est pas réservée seulement aux individus. Sans doute peut-elle s'appliquer à une collectivité. Tentons donc l'exercice.

La première résolution serait de cesser de nous percevoir comme des victimes, ce qui a pour conséquence de nous déresponsabiliser et de nous enfermer dans un déterminisme historico-colonial qui n'a d'autre raison de nous maintenir désormais dans une mentalité d'assiégés. Sans doute ce discours sert-il l'idéologie mais il dessert aussi toute tentative de briser cette terrible dichotomie politique fédéraliste-souverainiste qui paralyse, et même pétrifie, la vie intellectuelle. Nous ne sommes les victimes de personne, sinon de nous-mêmes. Et si conquête il y a, c'est celle qui consiste à nous affranchir de nos propres complexes, dont celui de minoritaires.

Au premier chef, cessons de nous excuser d'être ce que nous sommes et arrêtons de permettre à tout un chacun de nous culpabiliser. Sur l'échelle de la tolérance sociale, nous nous situons très haut. Et, à cet égard, nous devons refuser de recevoir des leçons de gens qui exploitent nos libertés à leur profit et non pas à celui de la collectivité tout entière. Le Québec n'est pas une société ouverte, accueillante et généreuse à cause des autres mais à cause de nous-mêmes. L'affirmer n'est pas une preuve d'arrogance mais plutôt de clairvoyance.

Il n'est pas vrai que chacun subit sa vie, que tout est égal à tout

Cessons de proclamer que ceux qui prônent la qualité de la langue parlée et écrite mènent un combat élitiste, comme si l'identité québécoise devait se définir aussi par le mal-parler et le mal-écrire. Notre singularité au sein de la communauté francophone internationale ne sera jamais menacée par une utilisation plus correcte de la langue parlée mais plutôt par une incapacité à se faire comprendre des gens qui parlent français dans le reste du monde. L'universalisme auquel il faut tendre, qui est le contraire d'une mondialisation nivelante et homogénéisante, suppose que l'affirmation de notre différence ne soit ni folklorique ni nostalgique. Puisque nous sommes dans le peloton de tête des sociétés scolarisées, que cela s'étende et se lise.

Que l'on cesse également d'utiliser la Charte des droits à la manière du petit catéchisme d'autrefois, c'est-à-dire comme une référence dogmatique, rigide et pénalisante. Le citoyen respectueux des lois, des institutions et des personnes, qui reconnaît à l'autorité un rôle dans le mieux-être collectif, ne doit pas se sentir orphelin de cette charte. En d'autres termes, il doit croire que les lois sont faites pour le protéger au moins autant que ceux qui les transgressent. La majorité, que l'on appelle silencieuse, ne doit pas se sentir aliénée. Il faut qu'elle comprenne que ses droits sont aussi fondamentaux que ceux des Mom Boucher ou autres fondamentalistes qui circulent en Canada.

Le dépassement de soi

Il faudrait aussi prendre la résolution de ne pas confondre le dépassement de soi et la trahison de classe, vieux réflexe de notre guchisme catholique des années 70. Accepter enfin l'évaluation scolaire non comme une tentative d'humiliation des plus faibles mais comme un instrument d'encouragement à s'améliorer. La réussite intellectuelle, le désir de connaître, la curiosité d'apprendre et l'envie d'en savoir toujours davantage sont des vertus et non des vices. Trop souvent, hélas, ceux qui savent (et ce sont souvent ceux qui se savent ignorants) sont considérés chez nous comme suspects, snobs ou tout simplement pédants. Cette mise en échec sociale de l'activité intellectuelle nuit au progrès collectif et favorise la domination de la pensée par les pseudo-intellectuels, superficiels et anecdotiques.

De plus, on pourrait prendre la résolution d'être moins spectateur de ce qui nous arrive. Le sentiment d'impuissance qu'on a malheureusement transmis aux générations plus jeunes doit être combattu. Il n'est pas vrai que chacun subit sa vie, que tout est égal à tout et que ceux qui nous gouvernent sont nuls, non avertis ou corrompus. Le sens de l'indignation devrait être ensemencé dans les écoles, de même que le sens critique et le doute. L'apprentissage du civisme est à ce prix. Depuis le 11 septembre, nous savons que la démocratie est un idéal menacé et que chaque citoyen ne peut pas se soustraire à sa responsabilité de faire exister cette démocratie. Faire l'éloge de l'impuissance, c'est ouvrir le chemin à ceux qui veulent détruire les assises mêmes de notre monde imparfait, qui le niera, mais perfectible par chacun d'entre nous.

Enfin, ne devrions-nous pas prendre la résolution de ne pas vouloir nous distraire à tout prix en acceptant quelque peu de considérer la vie comme un combat à mener tout autant qu'une scène où l'on n'a de cesse de s'étourdir? L'effort, l'intelligence, la conscience et l'espérance d'un monde meilleur sont des valeurs à remettre à l'ordre du jour. Si on vivait un peu moins par procuration à travers la télévision, les feuilletons en particulier, sans doute nos rapports seraient-ils plus vrais, plus réalistes et plus altruistes.

Je nous souhaite à tous une année pacificatrice, lucide et joyeuse.

denbombardier@earthlink.net

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Valérie Dufour (général), François Cardinal (actualité municipale), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Dominique Reny, Josée Boileau, Eric Desrosiers, Pauline Gravel (scientifique), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé), Michel Garneau (caricaturiste), Diane Précorout (pages éditoriales, responsable des pages thématiques), Martin Duclos et Christine Dumazet (relecteurs), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle : Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Claude Lévesque, Claude Turcotte, René Lewandowski; à l'information internationale : Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique : Hélène Buzzetti, Manon Cormier (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dufour (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlene Côté, Martin Fournier, Véronique Géraud, Anouk Hurbuth, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), MANO BLANCHETTE, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire), LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yanick Martel, Olivier Zaida. PROMOTION ET TIRAGE, Linda Thériault (responsable intérimaire), Hélène Gervais, Mari-Eve Santerre, (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclair. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Olivier Lachambre (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Beliveau (secrétaire administrative), Danielle Laperrière, Caroline Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boivert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

SANTÉ

EN BREF

Dis-moi si tu fumes,
je te dirai combien
de temps tu vivras

Selon une enquête néerlandaise rapportée par la revue *Athena*, l'espérance de vie des habitants des Pays-Bas qui ne fument pas serait de 77 ans, contre 70 ans pour ceux qui fument. Chez les femmes non fumeuses, l'espérance de vie serait de 82 ans, contre 76 ans chez les autres.

Cancer soviétique

L'Union soviétique, qui n'en était pas à un secret près, a refusé de révéler, dans les années 50, que deux accidents étaient survenus dans une usine de bombes atomiques, à Krasnoïarsk, en Sibérie. Avec pour résultat que des milliers de riverains du fleuve Ienisseï se sont retrouvés avec un risque accru de développer un cancer. Même aujourd'hui, un demi-siècle plus tard, le taux de césium et de plutonium — des éléments radioactifs — dans ce cours d'eau est supérieur à la normale. Un rapide coup d'œil sur les registres médicaux des dernières décennies permet effectivement de constater des taux de cancers anormaux sans que les villageois n'aient pu savoir ce qui en était la cause.

La bouche parfaite

Les dentistes ont toujours du mal à créer le chef-d'œuvre: des ponts et des couronnes dont la couleur correspondra exactement à la couleur des dents environnantes, la raison étant qu'ils n'ont que leurs yeux pour accomplir ce travail et que l'œil est très imparfait. Mais voilà que l'informatique leur vient en aide, sous la forme d'un logiciel conçu en Grande-Bretagne par un dentiste et un «scientifique des couleurs» (c'est ainsi qu'il se présente) de l'université Leeds. Le logiciel, rapporte le *New Scientist*, analyse des photos des dents du patient et imprime la «recette» qu'un technicien devra ensuite suivre au milligramme près pour produire la coloration exacte. Aux dernières nouvelles, on ignorait si des patients avaient déjà commencé à servir de cobayes...

Foetus enfumé

Inutile d'être une grande fumeuse pour mettre en jeu la santé du futur bébé. Seulement huit cigarettes par jour pour une femme enceinte suffisent à produire des bébés dont le poids est inférieur à la normale. Une équipe du Centre de contrôle des maladies d'Atlanta voulait vérifier si le fait, pour une femme enceinte, de réduire de moitié sa consommation de tabac avait un impact mesurable — certaines fumeuses invétérées étant manifestement incapables d'arrêter complètement. Les résultats, parus dans une édition récente du *Journal of Epidemiology*, suggèrent que c'est seulement en dessous de huit cigarettes par jour qu'on commence à observer une diminution des impacts négatifs sur le poids du bébé.

Espérance de vie

Année après année, l'espérance de vie continue de progresser — du moins dans un pays comme les États-Unis. Ainsi, une personne née en 2000 vivra en moyenne 76,9 ans, soit une dizaine de semaines de plus qu'une personne née en 1999, selon des projections du Centre de contrôle des maladies d'Atlanta. Les maladies cardiaques restent pour l'instant la première cause de décès mais sont tout de même responsables de 4 % moins de victimes que l'année précédente. Les morts de cancers ont également reculé de 1,1 %.

Mille yeux

On regarderait de travers une personne dotée d'un troisième œil, mais que diriez-vous d'un individu qui possède plus d'un milliard d'yeux? C'est le cas de l'ophiure, une proche cousine de l'étoile de mer, dont l'ensemble du corps, une armure non rigide faite d'un matériau cristallin, est couvert de «lentilles collectrices de lumière» — en d'autres termes, des yeux. Chacune est à peine plus large qu'un cheveu. Mais là où les biologistes sont vraiment fascinés, c'est devant le fait que ce millier de lentilles, réparti sur les cinq bras de notre bestiole, agit collectivement, comme un seul œil. Autrement dit, une image ne se forme pas sur chaque lentille, mais c'est la somme de tout ce qui est «recolté» qui donne à l'ophiure un aperçu de son environnement... de même qu'une idée de l'heure qu'il est, en fonction de l'éclairage.

Lorsqu'on monte vite
une côte en voiture,
on a parfois mal au cœur.
Pourquoi?

Cela arrive aussi lorsqu'on descend une côte très vite. Ou encore dans certains ascenseurs, lorsqu'ils se mettent en marche. Ce malaise très passager vient de notre estomac. Pour comprendre ce qui se passe, faites l'expérience suivante: mettez de l'eau dans un ballon gonflable. Tenez ensuite le ballon par son ouverture et tendez le bras. Maintenant, levez votre bras d'un coup sec. Que constatez-vous? Le ballon s'étire (il se distend) avant de remonter. Refaites l'expérience en baissant le bras rapidement. Cette fois, le ballon s'écrase contre votre main avant de redescendre. De la même façon, notre estomac, qui est une sorte de poche, se distend lorsque notre corps est entraîné subitement vers le haut ou vers le bas. Des signaux sont alors envoyés au cerveau, qui les interprète comme un léger mal de cœur.

Certaines personnes ont souvent mal au cœur en voiture. Ce problème, qu'on appelle mal des transports, est différent du malaise décrit plus haut. Il vient plutôt de notre oreille interne et il dure beaucoup plus longtemps.

Agence Science-Press

Ce fer qui se transforme
en tueur masqué et silencieuxL'hémochromatose est une maladie méconnue
qui touche une personne sur 250

La maladie génétique la plus répandue est encore aujourd'hui largement méconnue. Bien que mortelle, elle se guérit grâce à un traitement simple, tout droit sorti du Moyen Âge. Cependant, neuf fois sur dix, les médecins en loupent le diagnostic. L'hémochromatose: la bombe à retardement qui continue de tuer des milliers de gens à petit feu.

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Nous n'avez peut-être jamais entendu son nom étrange. Vous ignorez aussi que cette maladie mystérieuse se guérit, encore en 2001, par des saignées. Pourtant, 400 des personnes qui liront cet article souffrent, souvent à leur insu, d'hémochromatose. Une maladie génétique qui touche un Québécois sur 225 et entraîne avec l'âge une surcharge de fer qui empoisonne lentement les organes vitaux.

Comme le commun des mortels, Sylvie Desjardins ne connaissait rien à l'hémochromatose avant l'âge de 37 ans. Les médecins avaient attribué sa fatigue chronique à son état de jeune mère monoparentale, et son arthrite douloureuse, à une faiblesse familiale. «J'ai toujours eu très mal aux mains sans savoir pourquoi. Jusqu'à ce qu'un médecin ait la présence d'esprit de vérifier mon taux de fer sanguin. Je fais partie des rares personnes chez qui on a découvert la maladie avant qu'il ne soit trop tard», raconte Sylvie Desjardins. L'hémochromatose se diagnostique en effet grâce à une simple prise de sang, permettant de vérifier le taux de saturation de la transferrine dans le sang.

Une bombe à retardement

Le propre de l'hémochromatose est qu'elle demeure silencieuse des années durant. Ces ravages ne surviennent que vers la trentaine chez les hommes et vers 40 ans chez les femmes, dont les menstruations permettent d'atténuer naturellement la surcharge en fer. La maladie, qui se caractérise par une dysfonction de l'assimilation du fer dans l'estomac, crée chez ceux qui en souffrent une surcharge progressive de fer dans l'organisme. Enfant, rien n'y paraît. Mais, à l'âge adulte, l'excès de fer finit par se fixer sur les organes vitaux et les articulations, empoisonne tour à tour le foie, le cœur, le pancréas et plusieurs glandes.

Pour traiter la maladie, un remède byzantin: la saignée! En effet, seuls des prélèvements sanguins permettent aux gens souffrant d'hémochromatose de délester la surcharge en fer accumulée au cours des décennies. Pour remplacer les globules rouges ainsi éliminés, l'organisme s'empresse de puiser les molécules de fer qui encombrent les divers organes. On fait le grand ménage, quoi. «Je ne me sens plus fatiguée. Dès la première saignée, j'allais mieux», soutient cette jeune mère.

Des saignées hebdomadaires, similaires à un don de sang, sont réalisées pendant des mois après le diagnostic, et parfois même durant une année complète, avant que le malade ne retrouve sa forme. Après quoi, une simple don de sang annuel et un régime limité en fer suffit à maintenir un taux normal de fer dans le sang.

Exit les abats, les viandes rouges et tous ces aliments enrichis artificiellement de fer pour le bien-être de la collectivité. Puisque la majorité des malades s'ignorent, certains pays, comme la Suède, songent même à interdire la vente d'aliments de base additionnés de fer, comme les céréales ou le sel, que les associations d'hémochromatoses ont surnommés les *ce-real killers*. «Pour nous, c'est du poison à petites doses», souligne Mme Desjardins. Les malades doivent aussi fuir les fruits de mer, potentiellement porteurs de bactéries comme la listériose, qui peut tuer en quelque heure un hémochromatosique au foie malade.

Un tueur tardif

Non traitée, l'hémochromatose est mortelle car elle dégenère éventuellement en cirrhose ou en cancer du foie, en crise cardiaque ou en diabète. «Bien des gens meurent soudainement d'une crise cardiaque ou d'une cirrhose sans que la famille ne sache que leur proche souffrait en fait d'une hémochromatose non traitée», affirme Sylvie Desjardins.

Le plus grand drame de la maladie, c'est qu'on en fait souvent le diagnostic quand le tort est déjà fait. On estime que les malades se traînent au moins de huit à dix ans d'un cabinet de médecin à un autre et collectionnent les diagnostics erronés avant qu'un spécialiste ne mette le doigt sur la surcharge en fer.

Compte tenu de la fréquence de la maladie, les médecins devraient en moyenne diagnostiquer un cas d'hémochromatose toutes les deux semaines. Mais c'est loin d'être le cas. «Diagnostiquée à 37 ans, je suis une *success story*». La plupart des gens que je côtoie ont cette maladie l'ont été à 50 ans. Leur état est souvent assez détérioré», déplore Sylvie Desjardins.

Fatigue chronique

C'est que les symptômes de l'hémochromatose, non spécifiques, sont facilement confondus avec ceux de la fatigue chronique, de la dépression, de l'arthrite, du diabète et même de l'alcoolisme. Les patients développent notamment une fatigue physique excessive, des douleurs cinglantes aux articulations, une perte de libido due au dérèglement de la glande hypophysaire — qui se traduit souvent par l'impuissance chez les hommes — et une coloration grisâtre ou bronzée de la peau.

Sur le site Internet de l'association Hémochromatose France, un malade raconte qu'à l'examen de son foie anormalement gonflé par la surcharge en fer, un médecin lui a dit: «Vous buvez trop!» Non, de répondre le patient. «Vous mentez!», d'insister le médecin. En plus de ne pas savoir la cause de leurs problèmes, les hémochromatosiques sont souvent pris à tort pour des alcooliques, des dépressifs, des diabétiques, des anémiques, etc. «Le réflexe des médecins est davantage d'attribuer la fatigue généralisée

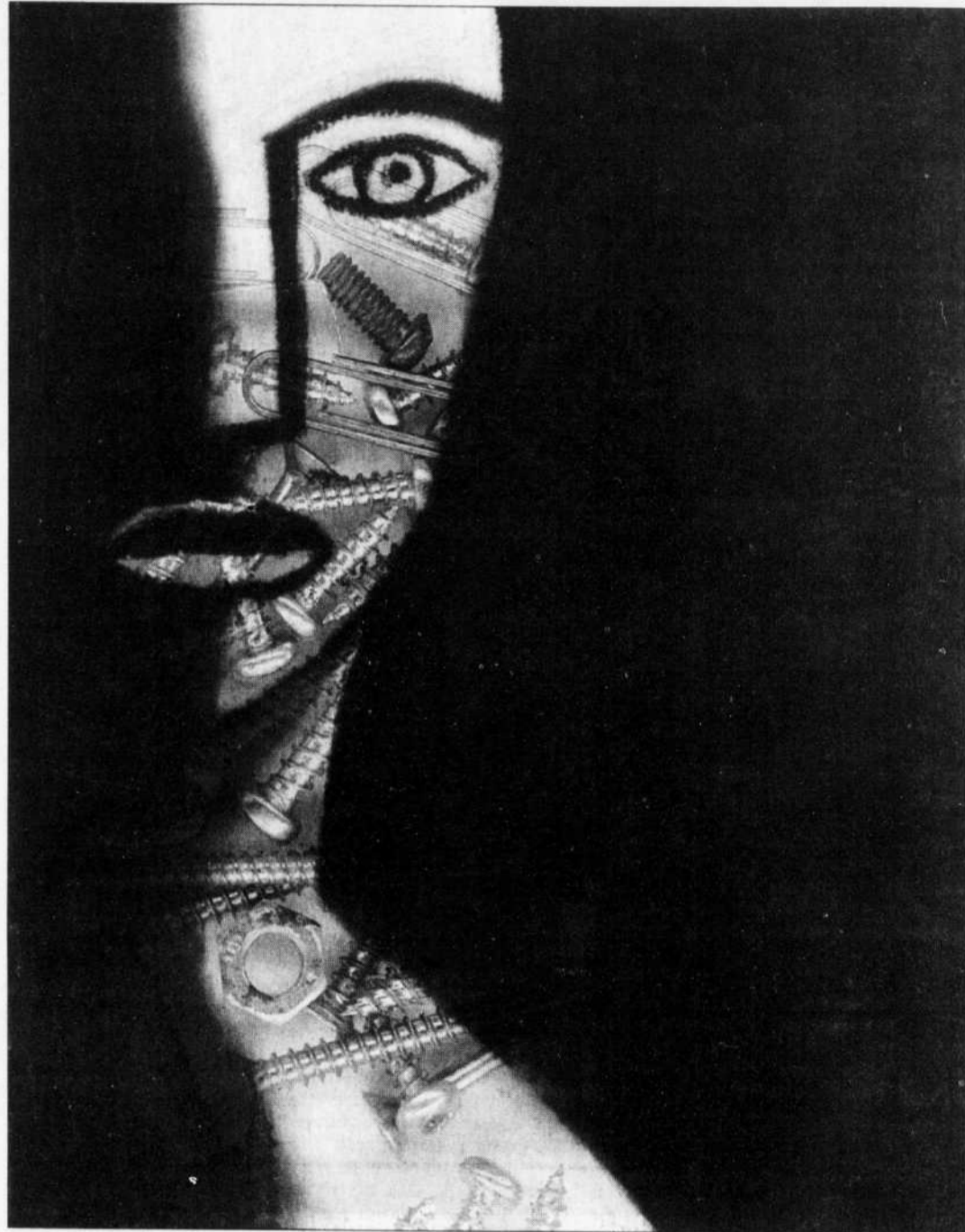


ILLUSTRATION TIFFET

de leurs patients à un manque de fer [anémie]. Bien des médecins ne s'inquiètent pas du surplus de fer qu'ils découvrent après des tests sanguins. C'est même perçu comme une absence de problèmes, un signe de santé!», affirme Marc Bilodeau, hépatologue à l'hôpital Saint-Luc.

Avec, pour résultat, afin de redonner un coup de fouet à leurs patients épuisés, que plusieurs médecins prescrivent du fer (1) et de la vitamine C, qui ont tôt fait de précipiter les problèmes de ceux qui souffrent d'hémochromatose puisque cette vitamine aide à fixer le fer dans l'organisme.

Vers un dépistage?

«C'est clair qu'il y a encore un sous-diagnostic de cette maladie que les médecins connaissent mal. J'ai eu récemment un patient arrivé ici avec un cancer du foie avancé, dont l'hémochromatose n'avait jamais été diagnostiquée», soutient le Dr Bilodeau.

Ce dernier ne croit pas pour autant qu'il faille généraliser les tests de routine, et encore moins les tests génétiques, accessibles depuis quelques années. «Le dépistage généralisé pourrait être coûteux et on ne sait pas à quel âge on peut commencer à dépister efficacement la maladie. L'excès de fer n'apparaît qu'à un âge plus avancé», relance ce médecin.

Quant au dépistage génétique, qui seul permettrait un diagnostic clair dès la naissance, il se révèle hautement controversé. «Les tests génétiques soulèvent des réserves car plusieurs personnes, notamment aux États-Unis, craignent de perdre l'accès aux assurances médicales privées», affirme le Dr Adams, dont

les recherches visent notamment à déterminer quels genres de tests seraient les plus efficaces dans le cadre d'un dépistage généralisé. Le danger de marquer au fer rouge les personnes porteuses de gènes défectueux est d'autant plus préoccupant qu'environ 50 % d'entre elles, sans qu'on sache pourquoi, ne seront jamais malades.

Pour plusieurs spécialistes, la meilleure arme contre le tueur silencieux qu'est l'hémochromatose demeure la sensibilisation et l'information auprès des médecins et du public. Ainsi, le National Institute of Health (NIH) des États-Unis déconseille le test génétique mais presse les malades aux prises avec les symptômes caractéristiques de la maladie de faire évaluer leur taux de fer sanguin.

Sylvie Desjardins, elle, croit qu'il faudra beaucoup plus pour lever le voile sur cette maladie sous-diagnostiquée, dont les ravages tardifs coûtent des millions aux services de santé. «Il ne faut pas se surprendre que les gens ignorent cette maladie. Même les médecins n'ont pas le réflexe d'y penser. Tout le monde connaît la sclérose en plaques ou la fibrose kystique, qui sont pourtant des maladies dix fois plus rares», déplore-t-elle.

Il est d'autant plus étrange que l'hémochromatose demeure dans l'ombre qu'elle est l'une des dix maladies génétiques, sur 6000 connues (1), à pouvoir être complètement guérie.

Société canadienne d'hémochromatose
(Québec), Sylvie Desjardins,
(819) 643-2096
jardins3@yahoo.com.

Une maladie venue du fond des âges

Le mal frappe surtout les descendants des peuples celtiques,
soit les Irlandais, les Écossais, les Gallois et les Bretons

Décrite pour la première fois dans la littérature médicale en 1889, l'hémochromatose serait due à une mutation génétique survenue il y a plus de 40 000 à 60 000 ans dans la population vivant en Irlande. Le gène défectueux à l'origine de la maladie n'a été identifié qu'en 1996 mais on sait que la maladie frappe principalement les populations d'Europe du Nord, et plus particulièrement les descendants des peuples celtiques, soit les Irlandais, les Écossais, les Gallois et les Bretons.

En Irlande, sa prévalence est telle que l'hémochromatose fait figure de maladie nationale. Un Irlandais sur quatre est porteur du gène défectueux, et un sur 64 est atteint par la maladie. Il faut que le gène défectueux soit transmis par les deux parents pour qu'une personne soit atteinte de l'hémochromatose.

Selon le Dr Paul Adams, de l'université Western, en Ontario, un expert mondial de l'hémochromatose qui poursuit les plus vastes recherches jamais menées sur cette maladie grâce à une subvention du National Institute of Health des États-Unis, il n'existe aucune étude sur la prévalence de cette maladie au Québec. On peut toutefois supputer que chez nous, la fréquence de la maladie s'apparente à celle observée en France. «Plus il y a de descendants britanniques et bretons dans une population — et Jacques Cartier était de Saint-Malo —, plus la maladie est fréquente», note le Dr Adams, rappelant que les familles de souches irlandaises et écossaises sont particulièrement frappées.

L'Association américaine d'hémochromatose évalue d'ailleurs à 45 millions le nombre de descendants d'immigrants écossais ou irlandais aux États-Unis susceptibles

d'être porteurs du gène. Cette association, tout comme son pendant français, milite d'ailleurs activement pour la mise en place de tests sanguins de routine dans l'espoir que les malades qui s'ignorent, ainsi que leurs familles, puissent être aidés à temps. «Quand j'ai été diagnostiquée, mes quatre frères et sœurs et ma mère ont été dépistés. Quatre d'entre eux, qui n'avaient encore aucun symptôme, étaient aussi atteints de la maladie, et l'un d'eux était porteur du gène. Même si ce n'était pas une bonne nouvelle, ils ont pu commencer à être traités», affirme Sylvie Desjardins.

D'autres n'ont pas eu la même chance. Dans un groupe de soutien créé il y a trois ans dans la région de Gatineau, plusieurs patients ont perdu certains de leurs proches, décédés de la maladie au début de la cinquantaine.

Isabelle Paré